

Avertissement :

La traduction des propos tenus lors des Conseils Municipaux des 23 mai et 12 juin 2020 est incomplète en raison de l'application des mesures de protections sanitaires.

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL
12 JUIN 2020

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers	7
Désignation du secrétaire de séance	7
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	7
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 7 février 2020.....	8
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	8
III. FINANCES	
- Approbation du compte de gestion 2019 – Budget principal Ville.....	10
- Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats - Budget principal Ville.....	10
- Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe Halle couverte	11
- Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats - Budget annexe Halle couverte.....	11
- Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe Locations de salles.....	11
- Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats - Budget annexe Locations de salles.....	12
- Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe Nauticaa	12
- Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats - Budget annexe Nauticaa.....	12
- Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe Production d'énergie.....	12
- Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats - Budget annexe Production d'énergie.....	12
- Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle	13
- Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats - Budget annexe Lotissement Grand Siècle.....	13
- Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe Lotissement La Sablière	14
- Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats - Budget annexe Lotissement La Sablière	14
- Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2019	15
- Vote du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2020 sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB).....	19
- Budget primitif 2020 – Budget principal Ville	19
- Budget principal 2020 – Budget annexe Halle couverte	29
- Budget principal 2020 – Budget annexe Locations de salles	30
- Budget principal 2020 – Budget annexe Nauticaa	30
- Budget principal 2020 – Budget annexe Production d'énergie	31
- Budget principal 2020 – Budget annexe Lotissement Grand Siècle	31
- Budget principal 2020 – Budget annexe Lotissement La Sablière.....	31
- Vote des taux de fiscalité directe locale 2020	32
- Budget principal – Neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.....	34
- Budget principal – Reprise de la provision pour risques et charges relative à la requête en référé déposée par la société ETSV	34

-	Budget principal – Constatation d’une provision pour risques et charges relative à de probables démolitions de bien situés Impasse Hérode.....	35
-	Budget principal – Constatation d’une provision pour risques et charges relative au déficit prévisionnel de l’opération de lotissement du Grand Siècle	35
-	Budget annexe Nauticaa – Reprise de la provision pour risques et charges financiers dans le cadre du litige lié au règlement des lignes d’eau des scolaires et clubs de Liévin pour la période courant de février à décembre 2017	35
-	Clôture de l’autorisation de programme AP/CP 19.01 – Rénovation de la cité minière du 2 mai	37
-	Création de l’AP/CP 20.01 – Rénovation des chevalements.....	38
-	Création de l’AP/CP 20.02 – Aménagement du secteur Jaurès	39
-	Création de l’AP/CP 20.03 – Extension Nauticaa.....	40
-	Création de l’AP/CP 20.04 – Rénovation de la salle de l’Espérance	42
-	Création de l’AP/CP 20.05 – Renouvellement du mobilier dans les écoles	42
-	Création de l’AP/CP 20.06 – City stades.....	43
-	Création de l’AP/CP 20.07 – ANRU2.....	44
-	Création de l’AP/CP 20.08 – Rénovation des cités minières.....	44
-	Création de l’AP/CP 20.09 – Travaux des espaces publics	45
-	Création de l’AP/CP 20.10 – Rénovation de l’église Saint Martin.....	46
-	Création de l’AP/CP 20.12 – Démolition/reconstruction du groupe scolaire Jaurès.....	48
-	Mise à jour de l’autorisation de programme AP/CP 15.01 – Programme de réfection des chaussées et trottoirs communaux	48
-	Mise à jour de l’AP/CP 16.01 - BHNS	49
-	Mise à jour de l’AP/CP 16.03 – Restructuration du groupe scolaire Lamendin La Fontaine.....	50
-	Mise à jour de l’AP/CP 18.01 – Sécurisation des abords des écoles	50
-	Mise à jour de l’AP/CP 18.02 – Entretien des bâtiments communaux.....	51
-	Mise à jour de l’AP/CP 18.03 – Réalisation d’une cuisine centrale.....	52
-	Mise à jour de l’AP/CP 19.02 – AD’AP Mise en accessibilité des bâtiments	52
-	Présentation du rapport d’utilisation de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) 2019 et de cohésion sociale	53
-	Acceptation d’un don de l’association « Pour la rénovation de l’église Saint-Martin »	53
IV.	MARCHÉS PUBLICS	
-	Attribution du marché d’agencement des classes du groupe scolaire Calonne (2020A007).....	55
-	Attribution du marché de location de trois fourgons utilitaires avec cabine approfondie sans maintenance affectés au transport de matériaux (19A030).....	55
-	Marché public de location, pose et entretien des décorations lumineuses pour les fêtes de fin d’année	55
-	Marché public pour l’achat de boissons.....	55
-	Marché public pour l’achat et la livraison de fournitures scolaires, de jeux et jouets.....	55
-	Marché public de service pour la location de quatre camions bennes de moins de 3,5 t, sans chauffeur et sans entretien destinés au service de la propreté, au service des espaces verts et au service voirie.....	55
V.	AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME	
-	Liévin – Fossé à Sec – Résidence du Grand Siècle – Transfert de voiries et espaces verts dans le domaine public communal – Incorporation des réseaux dans les services publics d’eau et d’assainissement de la CALL	57
-	Liévin – Projet de servitudes d’utilité publique – Site de l’ancienne cokerie de Liévin.....	57
-	Liévin – 23, 25, 43 et 45 rue Boieldieu – 298 rue Emile Zola et 46 bis rue Waldeck Rousseau – Démolitions par Maisons & Cités.....	59

-	Liévin – Acquisition par la Ville à M. et Mme TEDESCHI – Propriété sise 8 Coron Fernand.....	60
-	Bilan des acquisitions et cessions immobilières – Année 2019.....	60
-	Liévin – Chemin des Manufactures – Immeuble à usage de bureaux appartenant à la Commune – Cession au Syndicat mixte pour l’exploitation du stade couvert régional.....	60
VI.	ÉNERGIES	
-	Aide aux particuliers – Dossier M. LABITTE.....	61
-	Aide aux particuliers – Dossier M. KAZMIERCZAK.....	61
-	Police d’abonnement au réseau de chaleur du site chalet Brand – Avenant n° 1.....	61
VII.	SCOLAIRE	
-	Subventions communales pour études – Année scolaire 2020-2021 – Critères d’attribution.....	62
-	Fermeture de poste rentrée 2020.....	62
-	Ouverture de poste rentrée 2020.....	62
VIII.	DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	
-	Politique de la Ville – Programme d’actions 2020.....	63
IX.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
-	Aliénation du tractopelle JC3CX immatriculé sous le n° série 0937331 année 2003.....	63
-	Locations de salles – Demandes de remboursement – Covid-19.....	63
-	Nouvelle fixation de la redevance liée aux droits de places.....	64
-	Exonération exceptionnelle des loyers Hale couverte de Liévin.....	64
-	Création de commissions municipales – Election des membres du Conseil municipal.....	65
-	Commission de délégation de service public – Election des membres du Conseil municipal.....	65
-	Centre communal d’action sociale (CCAS) – Election des membres du Conseil municipal.....	65
-	Commission consultative des services publics locaux – Election des membres du Conseil municipal.....	65
-	Syndicat intercommunal pour la réalisation des travaux d’aménagement de la Vallée de la Souchez sur les territoires de Liévin et d’Eleu-dit-Leauwette – Election des membres du Conseil municipal.....	65
-	Commission paritaire des marchés de plein vents et halles – Reconduction – Election des membres du Conseil municipal.....	65
-	Centres culturels et sociaux – Election des représentants du Conseil municipal au sein des conseils d’administration.....	66
-	SEM Territoires 62 – Election du représentant de la Ville de Liévin à l’assemblée spéciale.....	66
-	Fédération départementale de l’Energie du Pas-de-Calais – Election du représentant de la Ville de Liévin.....	66
-	Centre de gestion – Election des membres du Conseil municipal.....	66
-	Comité national d’action sociale (CNAS) – Election des membres du Conseil municipal.....	66
-	Commission d’accès aux documents administratifs (CADA) – Election d’un correspondant de la Ville de Liévin.....	66
-	Ecoles maternelles et élémentaires – Election des représentants de la commune au sein des conseils d’écoles.....	66
-	Etablissements scolaires du second degré et Faculté des sports – Election des représentants de la Ville de Liévin au sein des conseils d’administration.....	66
-	Etablissements médico-sociaux – Election des représentants de la Ville de Liévin au sein des conseils d’administration.....	66
X.	PERSONNEL	
-	Frais de déplacement Elus.....	66
-	Création d’un emploi permanent d’attaché pour exercer les fonctions de responsable du service urbanisme-politique foncière-cadastre.....	66

-	Création d'un emploi permanent d'ingénieur afin d'assurer les missions de responsable du service informatique	67
-	Création d'un emploi permanent d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargé de communication.....	67
-	Création d'un emploi permanent d'animateur principal de 2 ^e classe afin d'assurer les missions de directeur du Centre culturel et social Les Hauts de Liévin.....	68
-	Création d'un emploi permanent d'animateur principal de 2 ^e classe afin d'assurer les missions de directeur du Centre culturel et social Georges Carpentier	68
-	Création d'un emploi permanent d'attaché territorial afin d'assurer les missions de directeur d'un équipement culturel (Centre Arc en Ciel)	68
XI.	SUBVENTIONS	
-	Demandes de subventions 2020.....	69

(La séance est ouverte à 18 heures.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue dans cet hôtel de ville de Liévin. Nous allons tenir notre deuxième Conseil municipal.

Je voudrais préalablement vous informer que j'ai reçu de la part de Madame Samia SADOUNE la demande de constitution d'un groupe politique dont je me dois de vous donner la constitution.

Sont donc membres de ce groupe socialiste et apparentés de Liévin : Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Samia SADOUNE, Madame Martine GERMA, Madame Françoise BENEZIT, Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine VANCAILLE, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Katy CLÉMENT, Monsieur Jacques BECQUET, Madame Thérèse CHIARELLO, Monsieur Éric MICHALAK, Madame Marie-Christine BETREMIEUX, Monsieur Jean-Luc DEPPEZ, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Dany TISON, Madame Chantal PRUVOST, Madame Annabelle PLANARD, Monsieur Sahaman BELKADI, Madame Véronique BELLOUNI, Monsieur Bernard MIKOLAJCZYK, Monsieur Vincent RICHARD, Madame Roselyne NESPOLA, Madame Christelle DELARUYELLE, Monsieur Alain GORRIEZ, Madame Reine LEROY et Monsieur Lionel FLAMENT.

J'ai également reçu un courrier de Monsieur Daniel DERNONCOURT pour la constitution du groupe des élus socialistes et républicains, présidé par Monsieur Daniel DERNONCOURT, dont les membres sont : Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Alexandra HOVE, Monsieur Marc TEILLIEZ et Madame Maryline BELCIO.

Enfin, j'ai reçu la lettre de Monsieur Yvon LEJEUNE pour la constitution d'un groupe MDC, groupement des citoyens, dont les membres sont : Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Inès DA SILVA, Monsieur Julien NOISETTE et Cathy MARTIN.

J'enregistre donc la création de ces trois groupes politiques.

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Monsieur le Maire, dans un premier temps, je vous remercie d'avoir prévu un micro pour l'ensemble des conseillers municipaux. J'en devine que vous admettez que la circulaire préfectorale du 18 mai dernier n'indiquait aucunement que, pour des raisons sanitaires, il ne devait y avoir qu'un seul micro et à destination unique du maire.

D'autre part, je souhaiterais vous annoncer la création d'un groupe Rassemblement national composé de Madame Ludivine FUNK, Monsieur Frédéric LAMOTTE et moi-même.

M. LE MAIRE.- Monsieur MOMPEU, je vous invite à lire le règlement intérieur et à m'adresser un courrier officiel. Ce groupe n'est pas constitué et je ne peux pas en prendre note tant que je n'aurai pas reçu la notification officielle dans le courrier en question. Le règlement intérieur a, je vous le précise, été voté la fois dernière et, si vous en aviez fait une lecture attentive, vous auriez pu vous apercevoir qu'il est nécessaire d'adresser un courrier au maire pour permettre la création officielle de ce groupe Rassemblement national. Monsieur MOMPEU, je vais donc attendre ce courrier et j'en donnerai la lecture au prochain Conseil municipal pour annoncer la création officielle de votre groupe.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Monsieur le Maire, contrairement au règlement intérieur que je n'ai pas voté, j'aurais souhaité me constituer en groupe politique. Je prends note que ce règlement intérieur que je n'ai pas voté s'applique, mais nous en reparlerons. Je vous enverrai donc un courrier vous faisant part de mon souhait de création d'un groupe qui s'appellerait « Liévin verte 2020 »

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI. Comme je vous l'ai dit la fois dernière, je recevrai votre courrier auquel je serai obligé, de par le vote de ce règlement intérieur, d'apporter une réponse négative.

Mes chers collègues, y a-t-il d'autres prises de parole ? *(Aucune autre).*

J'ouvre donc officiellement ce Conseil municipal.

Je vais demander au Directeur général des services, Monsieur KUZNIAK, de bien vouloir faire l'appel.

Appel des conseillers

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KUZNIAK.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je vais désigner un secrétaire de séance. Cela devait être Madame FUNK, mais étant donné son absence excusée, je vais demander au deuxième plus jeune de ce Conseil municipal. Il s'agit de Monsieur Julien NOISETTE.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Comme il est d'usage, je vais donner quelques informations sur le personnel communal.

Je vous informe de la naissance :

- du petit Cameron le 23 avril, fils d'Aurore LOURDEAU qui est au service conciergerie,
- du petit Mohamed-Sajid, le fils de Saadia HIMOUN qui travaille au service de l'état-civil.

Nous avons enregistré quatre mariages :

- Paul-Marc POINLOUP, qui travaille au service parcs et jardins,
- Thierry TOLL, qui travaille à la bibliothèque,
- Antoine WUILBAUX, agent de la police municipale,
- Hervé SAGOT, également agent de la police municipale.

Malheureusement, deux anciens agents municipaux nous ont quittés :

- Henri MASSINON, qui était retraité des services techniques, qui était un personnage bien connu au sein des services techniques ;
- et une personne que je vais beaucoup regretter, c'est André HAEYAERT, qui a été le secrétaire général et qui a quasiment connu tous les postes. Il a fait toutes ses armes au sein de la Ville de Liévin, jusqu'à en devenir le personnage le plus important dans l'organigramme administratif puisqu'il a succédé à Monsieur Arthur PICK (?), et il est devenu ensuite directeur général des services jusqu'à sa retraite.

Une fois de plus, je présente mes sincères condoléances à l'ensemble de leur famille.

Je vous signale également que nous avons recruté cinq personnes :

- Manon WIECKOWSKI, qui est notre référente au programme de réussite éducative.
- Damien LUCE, technicien bâtiment,
- Sandrine BIR, auxiliaire de puériculture,
- Steven RENARD, agent de propreté,
- Marion PAUL, auxiliaire de puériculture.

Trois agents ont obtenu une mobilité interne :

- Cathy HANNEDOUCHE, qui était au service de la crèche Simone de Beauvoir, est désormais à la bibliothèque.
- Vincent PEYRONNIE, qui était au portage des repas, est à la cuisine centrale.
- Anita DELRUE, qui était aux affaires scolaires, est affectée au pôle animation et développement territorial.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Avant de commencer la lecture des délibérations et les débats, j'aurais voulu, Monsieur le Maire et chers collègues, vous dire que la mort de George FLOYD a sonné comme un coup de tonnerre aux États-Unis et

dans le monde entier sur le racisme latent dans notre société. Ce racisme présent dans le monde doit être combattu à chaque instant et de façon permanente. Chez nous, c'était hier après 1920 envers les Polonais et les Italiens. C'était aussi après les années soixante-dix envers les Maghrébins. C'est aujourd'hui encore un racisme latent pour ses orientations sexuelles, ses choix religieux ou sa couleur de peau. C'est aussi encore un racisme envers les migrants ou les Roms.

Monsieur le Maire, je vous propose au début de ce Conseil municipal d'honorer la mémoire de George FLOYD et d'associer notre Conseil municipal à cette colère qui monte partout pour dire que, ici aussi et maintenant dans notre Conseil municipal, nous voulons lutter contre tous les racismes que nous voulons combattre et, si vous en êtes d'accord, je vous propose de marquer une minute de silence.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI, je pense que l'ensemble de ce Conseil municipal partage votre appréciation de ce qui s'est passé aux États-Unis et de cette mort horrible qui a affecté cette personne.

Je pense que, ici, chacun d'entre nous – nous sommes dans la République française, pays des droits de l'homme –, nous condamnons ce qui s'est passé là-bas qui est, il faut le dire, un acte odieux de racisme.

Il y a eu tellement de combats menés aux États-Unis contre la ségrégation raciale que l'on peut s'apercevoir aux États-Unis comme ici que ces combats ne sont jamais terminés et que, malheureusement, chez certaines personnes, cette haine rejaillit en permanence. Nous avons malheureusement pu le constater à l'occasion de ce fait odieux.

Vous savez qu'il n'est pas dans mes habitudes de commenter l'actualité internationale ou nationale. Ici, on s'occupe des affaires de la ville de Liévin. Cela dit, je ferai une transgression sur cette habitude, mais je souhaite qu'elle ne soit pas réitérée parce que chacun doit rester à la place qui est la sienne, puisque nous nous occupons ici des affaires communales.

Je souscris à votre proposition et nous allons respecter une minute de silence.

(Minute de silence)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

(Arrivée de Reine LEROY, à 18h15)

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 7 février 2020

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu de la séance du Conseil municipal du 7 février 2020 ?

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Nous allons nous abstenir sur cette délibération puisque nous n'étions pas présents à ce Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Votre position est tout à fait compréhensible, Monsieur MOMPEU. Effectivement, vous ne prenez pas part au vote puisque vous n'étiez pas présent à cette séance et je pense que l'on peut dire la même chose de toutes celles et tous ceux qui n'étaient pas là lors de ce Conseil municipal du 7 février.

Y a-t-il d'autres remarques ? *(Aucune autre).*

(Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 7 février 2020 est adopté.)

Je vous remercie.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Je voulais avoir des éclaircissements sur les décisions 22 et 23.

Est-ce que la préparation d'une procédure disciplinaire concerne une seule personne ou plusieurs personnes ? Combien y a-t-il de procédures disciplinaires en cours dans cette mairie ?

Quelle affaire le référé de suspension devant le tribunal administratif concerne-t-il ?

Ensuite, je voudrais avoir des précisions sur les décisions 25 et 26 qui sont des procédures adaptées qui auraient été annulées par la sous-préfecture pour ensuite donner des consultations aux décisions 28 et 29 concernant la fourniture de fleurs et de faïences.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI, vous connaissez à chaque fois la réponse que je vais vous faire. Franchement, je vous invite à vous rapprocher pour ces questions du Directeur général des services. Je ne peux pas vous apporter des réponses précises sur ces questions, car je pense que vous attendez des réponses précises.

Monsieur Serge KUZNIAK est ici présent. Dès lundi matin, vous allez dans son bureau ou vous le contactez par mail et il vous apportera l'ensemble des éclaircissements sur les questions qui sont les vôtres.

Monsieur KUZNIAK, avez-vous déjà des réponses à apporter ?

M. KUZNIAK.- Oui.

Concernant la décision n° 22, il s'agit d'honoraires que nous avons payés à l'avocat de la Ville concernant l'engagement d'une procédure disciplinaire à l'égard de deux agents.

La décision n° 23 concerne toujours les deux mêmes agents puisque ces agents avaient contesté devant le tribunal administratif la sanction dont ils faisaient l'objet, dans le cadre d'une procédure de référé. Ce sont donc les honoraires que nous avons payés à notre avocat pour qu'il nous défende à l'occasion de cette procédure de référé.

S'agissant des décisions 25 et 26, c'est tout simplement parce que le choix de la procédure était inadapté. Effectivement, le service avait engagé une procédure formalisée pour l'acquisition de fleurs et de faïenceries. Le montant des achats permettait de passer par une procédure plus allégée. C'est pourquoi les deux décisions ont été annulées et nous sommes passés par une procédure autre.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Directeur général des services et merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- N'hésitez-pas à franchir la porte du bureau du Directeur général des services. Il est extrêmement accueillant.

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Monsieur le Maire, pour ma part, j'aurais voulu avoir des précisions sur la décision n° 68 « achat de masques alternatifs lavables ». Pouvez-vous nous dire auprès de quels organismes ils ont été achetés, en quelle quantité et pour quel montant ?

M. LE MAIRE.- Monsieur MOMPEU, vous me donnez l'occasion de remercier publiquement Monsieur BECQUET, pharmacien. En effet, à l'époque où il avait fallu trouver ces masques, ils ont été distribués aux Liéviноises et aux Liéviноis dans les meilleurs temps possibles et, quand je fais des comparatifs avec bien d'autres endroits, ils ont été distribués très tôt. J'ai eu la chance d'avoir quelqu'un qui a remué ciel et terre pour nous trouver ces 70 000 masques qui, malheureusement, nous viennent du Portugal. J'aurais préféré qu'ils nous viennent de France, mais, à l'époque où nous les avons commandés, la production française était quasiment inexistante. Nous avons eu la chance d'en trouver au moins dans la communauté européenne, au Portugal.

Quant au coût, Monsieur KUZNIAK va vous répondre.

M. KUZNIAK.- Monsieur le Maire, ce marché a été passé avec la société..... (?), domiciliée 9 rue des Augustins à Lille, pour un montant de 154 000 € HT.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général des services.

Je voudrais d'ailleurs vous signaler, mes chers collègues, que, dans le cadre de la crise du Covid, la Ville de Liévin a eu une dépense totale de 202 257 € pour les achats de masques, de gel, de plexi, les inscriptions

au sol, etc. qui ont été rendus nécessaires de manière à assurer la protection des Liévoises et des Liévoins. Sur ces 202 257 €, le coût réel pour la Ville de Liévin sera de 48 000 €, puisque vous savez que l'État en particulier est aux côtés des collectivités territoriales pour procéder à un remboursement qui est en l'occurrence important. Voilà une information que je souhaitais vous donner.

Je remercie une fois de plus Monsieur BECQUET et je pense que nous pouvons le remercier collectivement de s'être démené comme il l'a fait. Je dois vous dire que, à l'époque où nous avons pris la décision de distribuer des masques aux Liévoises et aux Liévoins, la question n'était pas de le décider, la question était de les trouver. Je peux vous assurer que j'avais surtout peur de ne pas en trouver. Merci, Monsieur BECQUET.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Aucune autre).*

(Compte rendu adopté à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous allons passer à l'ordre du jour de ce Conseil municipal que j'ai légèrement modifié. Nous devons commencer par le débat d'orientation budgétaire. Nous allons commencer par le compte administratif et le compte de gestion et, seulement après, nous aurons le DOB et le budget primitif. Cela permettra à Monsieur DERNONCOURT de faire une présentation unique, l'un dépendant de l'autre.

III. FINANCES

- Approbation du compte de gestion 2019 – Budget principal Ville

M. DERNONCOURT.- Il convient de nous prononcer sur le compte de gestion du receveur municipal.

Il apparaît que les opérations de recettes et de dépenses qu'il a opérées paraissent régulières et suffisamment justifiées. Tout cela paraissant conforme au compte administratif de la Ville dressé par Monsieur le Maire de Liévin, il vous est proposé d'approuver le compte de gestion de Monsieur le receveur municipal pour 2019.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe « Liévin de demain », soit trois abstentions).*

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun).*

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire et le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix).*

(La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois abstentions.)

Je vous remercie.

Poursuivons, Monsieur DERNONCOURT.

- Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats - Budget principal Ville

M. DERNONCOURT.- S'agissant du compte administratif principal :

- Pour le fonctionnement, le résultat de clôture s'établit à 10 740 285 €, les dépenses ayant été de 46 098 318 € et les recettes de 50 821 608 €, soit un excédent de 4 723 290 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2019 de 6 016 995 €, soit un résultat de clôture de 10 740 000 €.
- Pour l'investissement, les opérations de l'exercice sont en recettes de 20 549 221 € et, en dépenses, de 2 222 264 721,00 €, soit un déficit de 1 717 500 € auquel s'ajoute le déficit de 2019 à savoir 6 368 013 €, soit un résultat de clôture de 8 085 514 €.

Les restes à réaliser au terme de l'exercice sont, en dépenses, de 3 455 176 € et, en recettes, de 6 887 759 €.

Il est donc proposé d'affecter :

- 4 652 931 € au compte 1068,
- 6 087 353 € au compte 002, excédent de fonctionnement reporté,
- 8 085 514 € au compte 001, déficit d'investissement reporté.

M. LE MAIRE.- Je ne procéderai pas au vote de ce compte administratif, puisque, c'est la tradition, je dois sortir. Je sortirai donc et je laisserai ma place à Monsieur Jérôme DARRAS qui exécutera sa tâche de premier adjoint et fera procéder à ces votes.

Je vous propose, pour que je ne sorte pas à chaque fois, que l'on poursuive la présentation des comptes administratifs.

Cette fois, ce sera Madame BENEZIT pour le budget annexe de la Halle couverte.

- **Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe Halle couverte**
- **Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats - Budget annexe Halle couverte**

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget annexe Halle couverte.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, le compte de gestion dressé du budget annexe Halle couverte par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la question.

Concernant l'approbation du compte administratif 2019 du budget annexe de la Halle couverte, Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que l'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exercées, lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de clôture : en recettes de fonctionnement, 136 722,78 €, et, en dépenses d'investissement, 119 298,42 €.

Considérant les excédents et déficits de l'exercice,

Décide d'affecter :

- au compte 1068, 119 298,42 €,
- au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, 17 424,36 €,
- au compte 001, déficit d'investissement reporté, 119 298,42 €.

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Éric MICHALAK, pour le budget annexe de Locations de salles.

- **Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe Locations de salles**

- **Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats - Budget annexe Locations de salles**

M. MICHALAK.- Comme chaque année, il convient de présenter et d'adopter les résultats de l'exercice du budget annexe locations de salles de l'exercice 2019.

Il apparaît en investissement un déficit de 63 481,55 €. En fonctionnement, le résultat est un excédent de 129 768,80 €. Des restes à réaliser en dépenses d'investissement doivent être reportés en 2020 pour 56 062,20 €.

Ces résultats sont affectés de la manière suivante au budget primitif 2020 :

- Déficit d'investissement à reporter en dépenses d'investissement du budget 2020 au compte 001 : 63 481,55 €,
- Excédent de fonctionnement à affecter en recettes d'investissement au compte 1068 pour couvrir ce déficit d'investissement et les restes à réaliser, 119 543,75 €.
- Solde de l'excédent de fonctionnement à reporter en recettes de fonctionnement au compte 002, après couverture du déficit, 10 225,05 €.

Il convient de préciser aux membres que le compte de gestion présenté par le comptable et le compte administratif dressé par l'ordonnateur sont identiques.

En conséquence, il est proposé d'approuver le compte de gestion dressé par le percepteur, d'approuver le compte administratif et l'affectation des résultats 2019 au budget primitif 2020 de Locations de salles.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MICHALAK.

Monsieur JACKOWSKI, pour le budget annexe Nauticaa.

- **Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe Nauticaa**

- **Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats - Budget annexe Nauticaa**

M. JACKOWSKI.- Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget annexe Nauticaa, conformément à l'article L.2121-31 du Code général des collectivités locales.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le compte de gestion dressé du budget annexe Nauticaa a été visé et certifié conforme par le receveur. Il n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la question.

Le Conseil municipal est également appelé à délibérer sur le compte administratif 2019. Celui-ci est établi à la clôture de l'exercice budgétaire.

Dans le tableau figurent deux colonnes fonctionnement et investissement, ainsi que l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 2 416,26 € et l'excédent d'investissement reporté d'un montant de 549 448,75 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

C'est au tour de Thérèse CHIARELLO pour le budget de production d'énergie.

- **Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe Production d'énergie**

- **Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats - Budget annexe Production d'énergie**

Mme CHIARELLO.- Il convient de présenter l'affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget annexe Production d'énergie. Il s'agit des installations photovoltaïques des salles Noël Joseph et (??).

Il n'y a pas de section d'investissement sur ce budget.

L'exercice 2019 fait apparaître en fonctionnement un excédent de 68 847,37 €. Ce résultat est affecté de la manière suivante au budget primitif 2020 :

- L'excédent de fonctionnement à reporter en recettes de fonctionnement au compte 002 est de 68 847,37 €.

Le compte de gestion présenté par le comptable et le compte administratif dressé par l'ordonnateur sont identiques.

Il s'agit d'approuver le compte de gestion dressé par le percepteur, d'approuver le compte administratif et l'affectation des résultats 2019 au budget primitif 2020 de la Production d'énergie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CHIARELLO.

Nous passons à Monsieur DARRAS qui a deux budgets annexes à présenter.

- **Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle**
- **Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats - Budget annexe Lotissement Grand Siècle**

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, si vous m'y autorisez, en direction de nos collègues nouveaux qui assistent pour la première fois à une séance budgétaire, je dirai deux mots sur les budgets annexes.

La création d'un budget annexe répond à une exigence comptable afin d'isoler et de mettre aisément en évidence certains éléments budgétaires. Sont essentiellement concernées les activités qui entrent dans le champ d'application de la TVA ou qui doivent pouvoir clairement faire apparaître un bilan financier d'opérations.

Dans le cas présent, la création de budget annexe s'impose au suivi des opérations de lotissements Grand Siècle et La Sablière pour trois raisons :

- premièrement, une obligation fiscale car ces opérations entrent dans le champ d'application de la TVA ;
- deuxièmement, la nécessité de tenir une comptabilité particulière de gestion de stock de terrains ;
- troisièmement, l'intérêt de suivre annuellement l'évolution financière des opérations et d'en connaître précisément le coût pour la collectivité.

Cela étant dit, passons au compte de gestion et au compte administratif du lotissement Grand Siècle.

Comme chaque année, je vous présente et je sou mets à votre adoption les résultats de l'exercice du budget annexe lotissement Grand Siècle.

L'exercice 2019 fait apparaître en investissement un excédent de 1 406 547,06 € et, en fonctionnement, un déficit de 16 808 553 €.

Pour explication, le déficit en fonctionnement résulte du fait qu'aucune subvention exceptionnelle n'a été versée par le budget principal en 2019, ce choix a été fait à l'origine car la section d'investissement présentait un excédent qui couvrait le déficit. Cet excédent d'investissement résulte de l'emprunt souscrit pour financer l'opération.

Ces résultats seront affectés de la manière suivante au budget primitif 2020 :

- Excédent d'investissement à reporter en recettes d'investissement au compte 001 : 1 406 547,06 €.
- Déficit de fonctionnement à reporter en dépenses de fonctionnement au compte 002 : 16 808 553 €.

Le compte de gestion présenté par le comptable et le compte administratif dressé par l'ordonnateur sont identiques. En conséquence, il vous est proposé d'approuver le compte de gestion dressé par le percepteur, d'approuver le compte administratif et l'affectation des résultats 2019 au budget primitif 2020 du Lotissement Grand Siècle.

- **Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe Lotissement La Sablière**
- **Approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats - Budget annexe Lotissement La Sablière**

M. DARRAS.- Pour le lotissement La Sablière, l'exercice 2019 fait apparaître en investissement un excédent de 954 691,90 € et, en fonctionnement, un déficit de 248 649,44 €.

L'explication du déficit de fonctionnement et de l'excédent d'investissement est la même que pour la délibération précédente.

Il vous est proposé d'affecter ces résultats de la manière suivante :

- Excédent d'investissement en recettes d'investissement au compte 001 : 954 691,90 €
- Déficit de fonctionnement au compte 002 : 248 649,44 €.

Là encore, le compte de gestion présenté par le comptable et le compte administratif sont identiques. Il vous est donc proposé d'approuver le compte de gestion et le compte administratif et d'en affecter le résultat au budget primitif 2020 de la résidence La Sablière.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Je vais donc m'absenter quelques instants et je vais demander à Jérôme DARRAS de bien vouloir procéder au vote de ces différentes délibérations.

(Monsieur le Maire quitte la salle du conseil à 18 heures 40).

M. DARRAS.- Mes chers collègues, il m'appartient de soumettre à votre vote le compte administratif du budget principal.

Si vous en êtes d'accord, je demanderai ensuite si les autres votes sont identiques pour ne pas avoir à vous faire lever la main à chaque fois.

Y a-t-il des abstentions sur ce compte administratif du budget principal ? *(Le groupe « Liévin de demain », soit trois abstentions).*

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun).*

Qui vote pour ? *(Le groupe majoritaire et le groupe « Liévin verte 2020 », soit 36 voix).*

(La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois abstentions.)

Je vous remercie.

Pour le compte de gestion et le compte administratif de la Halle couverte, est-ce que les votes sont les mêmes ? *(Mêmes votes).*

Pour les locations de salle ? *(Mêmes votes).*

Pour Nauticaa ? *(Mêmes votes).*

Pour la Production d'énergie ? *(Mêmes votes).*

Pour le lotissement Grand Siècle ? *(Mêmes votes).*

Pour La Sablière ? *(Mêmes votes).*

(Les délibérations sont adoptées par 36 voix pour, trois abstentions.)

Mes chers collègues, je vous remercie. J'ai pris beaucoup de plaisir à présider quelques instants cette séance et je pense que l'on peut rappeler Monsieur le Maire.

(Retour de Monsieur le Maire en salle du conseil).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Dites-moi ce qu'il s'est passé.

M. DARRAS.- L'ensemble des comptes administratifs ont été adoptés par le Conseil municipal, sauf trois abstentions.

M. LE MAIRE.- Monsieur DARRAS, je vous remercie.

Je vous remercie, mes chers collègues, de la confiance qui est traduite au travers de ce vote des comptes administratifs et des comptes de gestion. Je voudrais surtout remercier celles et ceux qui ont contribué à la réussite car un compte administratif est avant tout le résultat de toute une année d'exercice. Je remercie avant tout l'ensemble du personnel communal qui a relayé la volonté politique et les projets politiques qui sont les nôtres, ils l'ont fait de belle manière.

Je voudrais vous signaler, mes chers collègues, que ce compte administratif 2019 est le meilleur de toute ma carrière de maire. Chaque année, il s'améliore mais, là, c'est le meilleur de tous. Je rappelle que nous sommes quand même partis de loin, nous n'étions sur le budget principal qu'à 2,9 M€ d'excédent en 2014 et nous sommes aujourd'hui à 6,087 M€. Nous n'avons pas perdu notre temps et l'on peut dire que, de ce côté-là, la gestion a été presque remarquable.

Sur les budgets consolidés, le résultat est aussi brillant puisque nous sommes passés de 3,5 M€ en 2014 à 8,5 M€ aujourd'hui.

Cela en devient presque suspect, Monsieur le Directeur général, nous en parlions tout à l'heure. Il ne faudrait tout de même pas que tout cela augmente d'une manière trop importante. C'est quand même extrêmement plus intéressant d'enregistrer des comptes administratifs avec des excédents confortables que l'inverse. Je dois vous dire que ma position de maire et de décideur public est beaucoup plus confortable lorsqu'on enregistre de tels résultats que l'inverse. Cela permet d'avoir de la trésorerie, alors que nous avons connu des périodes un peu compliquées, avec des moments où, lorsque nous pouvions repousser le paiement de quelque chose, nous le faisons par obligation ; sachant que je n'ai jamais adhéré à cela parce que, lorsqu'on reporte des paiements, on peut parfois mettre en danger des entreprises, des fournisseurs. Il était donc pour moi fondamental que l'on retrouve une trésorerie importante. De plus, l'excédent permet aussi de pouvoir avoir des projets, en particulier en matière d'investissements, sans que l'on se dise que tout cela est impossible pour nous.

Merci pour ce résultat. Bravo au personnel communal. Bravo au Conseil municipal de la précédente mandature pour ses choix éclairés. Mes chers collègues, il ne nous reste plus qu'à faire aussi bien. En tout cas, c'est un beau résultat enregistré pour la ville de Liévin. Je vous en remercie.

Monsieur DARRAS va nous présenter le rapport égalité hommes-femmes. Il faut le faire voter avant le budget primitif ; sinon, nous ne pourrions pas le présenter, Monsieur le Préfet pourrait nous retoquer notre budget primitif.

- **Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2019**

M. DARRAS.- Je pense que c'est une bonne chose que ce rapport soit présenté par un homme. C'est une première. J'en suis honoré, j'essaierai de faire aussi bien que mes prédécesseuses.

Pourquoi ce rapport ? Conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités présentent, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à renforcer cette égalité.

Le rapport égalité hommes-femmes que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir est établi pour l'année 2019 et dresse une analyse comparée de la situation des femmes et des hommes, ainsi qu'un bilan des actions menées et des ressources mobilisées à cet effet tant dans la gestion des ressources humaines que dans les politiques publiques que nous menons.

Je vous propose un rapide résumé dudit rapport.

La Ville de Liévin s'attache à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de ses services et à favoriser la mixité dans ses politiques publiques.

Voyons d'abord pour ce qui est de nos ressources humaines.

La proportion des femmes dans la collectivité est de 57 %, en légère augmentation par rapport à l'année 2018, 59 % en catégorie C, 48 % en catégorie B et 37 % en catégorie A. Ces taux, ainsi que la représentation des femmes et hommes dans les filières d'emplois s'inscrivent relativement dans les proportions relevées à l'échelle nationale. Il n'y a donc pas de différences notables entre les statistiques nationales et celles de notre Ville.

Toutefois, on observe à Liévin – il est important de le souligner – une représentation non négligeable des femmes dans l'encadrement, avec plus de quatre postes d'encadrement supérieur sur dix occupés par des femmes et une répartition à parts égales hommes/femmes pour les postes d'encadrement intermédiaire et de proximité. Nous ne sommes plus très loin de la parité parfaite.

11 % des agents féminins à temps complet ont sollicité un temps partiel. Les trois-quarts ne sont pas de droit, ce qui témoigne de la volonté de Monsieur le Maire et de la collectivité de favoriser l'harmonisation entre la vie professionnelle et la vie privée de nos agents.

62 % occupent des emplois à temps non complet, ce qui s'explique par le type de métiers occupés, les métiers à temps non complet étant très souvent féminisés notamment en animation et en entretien des locaux.

Cette analyse étant objectivée, la collectivité développe des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en son sein. Elle garantit ainsi l'accès des femmes aux différents métiers en portant une attention particulière à la rédaction des intitulés des offres d'emploi dans les deux genres, à la mixité des jurys de recrutement et, chaque fois que possible, à la parité ou encore à la mise en place d'une période d'immersion pour les métiers techniques. Cette dernière mesure permet à la candidate ou au candidat de découvrir l'environnement professionnel et en particulier de rassurer les candidates sur le contenu des postes à dominante a priori masculine.

La Commune s'attache également à favoriser l'articulation entre vie privée et vie professionnelle en adaptant le cycle des 35 heures ou en accordant des demandes de temps partiel en fonction des nécessités de service.

L'entretien professionnel qui permet aux agents d'émettre des remarques sur la charge de travail et les souhaits de mobilité ou difficultés d'articulation entre l'activité professionnelle et la vie familiale fait l'objet d'une étude individuelle approfondie par le service des ressources humaines. Ainsi, en 2019, neuf mobilités ont été effectuées pour faire suite aux demandes des agents.

Voilà pour ce qui est de nos services.

Dans les politiques publiques que nous mettons en œuvre, la collectivité développe différentes actions en s'appuyant notamment sur les centres culturels et sociaux, les accueils de loisirs, mais également sur les services culturels, des sports, de la petite enfance et de la jeunesse. Au sein des structures d'accueil des jeunes enfants de la collectivité, des accueils de loisirs et périscolaires, une attention est portée sur l'amplitude horaire d'ouverture pour permettre le choix du mode de garde le mieux adapté aux contraintes personnelles et professionnelles. Pour mémoire, la commune offre de nombreux équipements pour l'enfance et la jeunesse : une crèche de grande capacité, une crèche d'entreprise, deux haltes-garderies, un relais d'assistantes maternelles, plusieurs maisons d'assistantes maternelles, une cantine scolaire de qualité à prix adaptés, des garderies scolaires dans chaque groupe scolaire avec une large plage d'ouverture, des accueils de loisirs adaptés aux différents rythmes de vie.

Dans les secteurs socioculturels, des actions de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité hommes-femmes sont développées par les services de la Ville et le CCAS, mais aussi par les partenaires associatifs, comme par exemple l'association Femmes en avant.

Pour mémoire, les centres culturels et sociaux se réfèrent à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine (reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme), la solidarité (considérer les femmes et les hommes comme solidaires), la démocratie (opter pour la démocratie, c'est pour les centres sociaux vouloir une société ouverte au débat). Les femmes y sont fortement présentes à l'exemple du CCS Cœur de ville où le conseil d'administration est composé de onze femmes et trois hommes.

Enfin, se profile la mise en place d'un plan territorial de mixité égalitaire à travers un comité de pilotage stratégique ou encore la mise en place de formations et informations des professionnels et des bénévoles des structures volontaires, avec l'objectif de fixer les observations du territoire en la matière à partir des expérimentations menées.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Mes chers collègues, je vous écoute. Y a-t-il des souhaits d'explication, des prises de parole ?

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Je voulais revenir sur le dernier tableau, dans le domaine du sport, où il est indiqué que nous avons 4 096 licenciés à Liévin. C'est très bien, cela montre que nous avons une ville sportive. Cependant, malheureusement, plus de 70 % des licenciés sont des hommes, seulement 30 % sont des femmes.

Je pense qu'il y aura des politiques à mener pour remédier à ce phénomène. Notamment, nous avons une équipe féminine de football à Liévin qui s'appelle l'Olympique. Vous savez que la coupe du monde de football a eu lieu en 2019 en France et que, cette année, le Racing-club de Lens, notre voisin, remonte dans l'élite du football français. Je pense que nous pourrions réfléchir à mettre en place des politiques favorisant le sport notamment dans le foot pour les jeunes liévinoises.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOMPEU.

Madame GERMA.

Mme GERMA.- Monsieur le Maire, vous savez combien je suis attachée à la cause féminine et féministe.

La Ville, depuis très longtemps – c'est entré dans ses gènes –, a toujours favorisé, en tout cas accompagné toutes les femmes qui souhaitaient s'investir et nos services en sont la preuve. Dans nos postes de cadre, nous avons des femmes et il fut une époque où nous avons une directrice des services techniques. Aujourd'hui, à la direction des espaces verts où on peut habituellement attendre un homme, ce poste est porté par une femme. À chaque recrutement, nous recherchons les compétences. D'ailleurs, notre centre multi-accueil est dirigé par un homme.

Également, et j'y tiens beaucoup, nous sommes inscrits dans le dispositif de crèches VIP. Nous sommes la seule ville dans le département à s'être inscrite dans ce dispositif. C'est pour aider les mamans seules à reprendre un travail et nous mettons tout en œuvre pour les accompagner dans cette démarche.

Quant au sport, depuis très longtemps – l'Olympique en est un exemple –, nous accompagnons à chaque fois. Par ailleurs, il me semble bien qu'il y a un club de lutte féminine où nous avons une championne.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas que la lutte féminine, il y a aussi le volleyball où il y a une très belle équipe féminine et il y a beaucoup d'autres sections où il y a des femmes qui défendent les couleurs de Liévin avec beaucoup de brio. Je vous signale d'ailleurs que, l'année dernière, l'Olympique liévin s'est illustré puisqu'ils sont allés très loin – la coupe de France, je crois –, ils ont même failli aller à un tournoi aux États-Unis, cela s'est joué à très peu de choses et Liévin jouait contre des équipes aussi prestigieuses que les Girondins de Bordeaux, etc. Rassurez-vous, Monsieur MOMPEU, il y a tous les talents ici.

Je vous dirai que cela me désole toujours de devoir passer un rapport comme celui-là. Normalement, nous ne devrions pas faire passer un rapport sur l'égalité femmes-hommes, puisqu'il est tellement évident qu'il y ait cette égalité entre les hommes et les femmes.

Pour autant, tout comme on parlait du racisme tout à l'heure, Monsieur LUDWIKOWSKI, il y a là aussi quelques esprits rétrogrades qui souhaiteraient que les femmes n'aient pas le même destin que les hommes. Je souhaite ardemment que les femmes aient le même destin que les hommes, que les hommes aient le même destin que les femmes et que tout cela soit traité à égalité. Cela veut dire qu'il faut rester vigilant sur ces questions et nous le sommes, qu'il faut tout faire pour que ces esprits rétrogrades soient de moins en moins nombreux. Il y a effectivement des actions de prévention, des choses que l'on peut mettre en place pour favoriser ceci ou cela.

Je dois vous dire que, en tant que maire, puisqu'on a abordé les ressources humaines de cette commune, homme ou femme, pour moi, c'est tout à fait la même chose. Je ne regarde qu'une chose, la compétence de la personne qui est en face de moi.

Madame GERMA l'a dit, j'ai par exemple recruté un homme pour être directeur d'une crèche et j'ai recruté une femme pour être directrice des espaces publics, là où il n'y a habituellement que des hommes. Auparavant, une femme était directrice des services techniques. Ici, il y a une longue tradition qui fait que les hommes et les femmes doivent avoir les mêmes chances de réussite et doivent avoir le même destin.

Je vous remercie de continuer à être vigilants. Mesdames, soyez vigilantes car, en France et dans le monde entier, il y a beaucoup d'exemples où, malheureusement, nous ne sommes pas en phase de progression, mais plutôt en phase de régression. Mesdames, armez-vous effectivement, soyez combatives et défendez ardemment les droits qui sont les vôtres. Il ne doit pas y avoir un seul recul dans ce domaine.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Par rapport à la remarque de Monsieur MOMPEU concernant le sport, je voulais préciser qu'il ne faut pas confondre les responsabilités, c'est-à-dire les associations qui gèrent les activités sportives et l'action municipale. L'action municipale est de soutenir les associations sportives, etc. Les responsabilités sont bien claires. L'association est responsable de son activité et de l'accueil de ses adhérents. A ce jour, je ne vois pas d'associations refuser des femmes.

M. LE MAIRE.- Je ne vais pas entrer dans le débat. Monsieur MOMPEU va apprendre à connaître cette ville de Liévin, il n'en est qu'à ses débuts. Il faut savoir par exemple que, à Espérance Calonne, deuxième club de Liévin, il y avait une équipe féminine. Des jeunes filles reviennent petit à petit à Espérance Calonne, on peut donc espérer qu'une équipe se mette à nouveau en place. À Diana, il y a une très belle équipe féminine qui a joué elle aussi en coupe de France et contre Rouen, qui était une équipe professionnelle. Malheureusement, ces filles ont commencé à avoir leur vie.

En tout cas, je sais que les quatre clubs de football à Liévin ne souhaitent qu'une chose, favoriser l'accueil et le développement du football féminin. Je précise aussi que ce n'est pas parce qu'il n'y a parfois pas de section féminine que les filles ne sont pas acceptées, bien au contraire. Il ne manquerait plus que cela.

Effectivement, Monsieur LEJEUNE, vous avez raison de le préciser, ce n'est pas de notre responsabilité. À chaque fois, quand je rentre dans les assemblées générales des clubs de football, je dis toujours un petit mot sur le féminin. J'ai regardé le dernier championnat de la coupe d'Europe, le jeu est magnifique, c'est beau à voir, il y a moins de bagarres. Je pense qu'il faut à tout prix que l'on puisse le développer toujours plus, c'est ce que nous souhaitons et les clubs ne souhaitent que cela.

Madame SADOUNE.

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, je voulais abonder dans votre sens et développer un peu la réponse. Monsieur MOMPEU anticipe la délibération que nous allons présenter sur les contrats de ville. Avec les associations sportives, on a aussi cette demande. Je prends l'exemple du triathlon avec lequel nous avons travaillé pendant des mois. Il y a certes le foot, mais il n'y a pas que le foot, même si je suis fan de foot, et toutes les filles n'ont pas forcément envie de faire du foot. Nous accompagnons les associations, nous les incitons à répondre à ce principe d'égalité, que ce soit sur les actions en politique de la ville ou sur les actions thématiques au sens large du terme, au travers la culture, le sport, l'emploi et tout ce qui va avec.

M. LE MAIRE.- Madame GERMA.

Mme GERMA.- On s'est arrêté beaucoup au sport, mais je voudrais rappeler que, pendant cette période particulière que nous venons de traverser, tant au niveau national qu'au niveau local, les femmes ont pris toute leur part, elles ont souvent été en première ligne. Je pense aux caissières, aux infirmières. Je vais

parler du CCAS qui est très féminisé. Les dames qui travaillent ont fait plus que leur part. Si, aujourd'hui, on peut dire merci aussi à tous nos employés communaux qui nous ont fortement accompagnés sur cette période compliquée, je tiens à dire que mes collègues que je rencontre tous les jours au CCAS ont fait un travail exemplaire. Elles étaient là tous les matins et elles ont pu répondre à toute notre population en difficulté. C'étaient toutes des femmes, parfois des jeunes femmes et souvent des mamans.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GERMA.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais procéder au vote. Il ne s'agit pas de voter pour ou contre cette délibération, mais simplement de voter sur le fait que nous avons pris acte du débat sur ce rapport.

Y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Il est voté à l'unanimité que nous en avons pris acte.

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, nous procédons maintenant à la présentation du DOB et du budget primitif. Je change l'ordre des délibérations.

- **Vote du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2020 sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB)**
- **Budget primitif 2020 – Budget principal Ville**

M. DERNONCOURT.- Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, à situation exceptionnelle, solution exceptionnelle, la crise sanitaire nous a contraints à présenter les orientations budgétaires et les propositions de budget 2020 dans une même séance.

Dès lors, comme vous avez pu le constater à la lecture des documents, le budget 2020 qui est proposé pour notre commune est l'expression stricte des orientations budgétaires. C'est pourquoi je propose de faire ce soir dans un même rapport une synthèse du rapport d'orientations budgétaires et des propositions de budget.

Ainsi donc, le contexte général, bien que fort différent des années précédentes, n'en conserve pas moins pour ce qui est des finances de la Commune le même esprit que celui qui a prévalu ces dernières années, à savoir maintenir le cap pour consolider le niveau quantitatif et qualitatif des services rendus à la population, mais aussi assurer la protection des familles les plus fragiles.

Les orientations budgétaires présentées dans le rapport aboutissent après chiffrage à un budget principal de 98,5 M€, soit 55,5 M€ au titre du fonctionnement et près de 43 M€ en investissement y compris le remboursement de la dette. Si l'on y ajoute les budgets annexes, c'est donc un budget pour la Commune qui passe les 100 M€ qui est proposé pour 2020.

Si l'on examine les résultats de 2019, on constate que les dépenses de fonctionnement ont été globalement maîtrisées (+ 0,31 % seulement), bien que ce chiffre marque des disparités et implique pour ce budget 2020 de ne pas relâcher la maîtrise des dépenses, notamment sur le chapitre personnel qui, à lui seul, représente 40 % de la section de fonctionnement à hauteur de 22 M€.

De même, il y a lieu de maîtriser les aides accordées dans différents domaines d'activité, je pense aux subventions aux associations, aux subventions d'équilibre aux budgets annexes, qui ont pour conséquence une augmentation de 1,80 % des dépenses de gestion. Ainsi, il est proposé de maintenir au même niveau (plus de 3 M€) la subvention au CCAS.

Certes, même si ces dépenses des postes les plus conséquents de fonctionnement ont été mesurées (5,4 % pour le personnel), l'augmentation sensible des dépenses d'énergie qui représentent plus d'un cinquième de la section budgétaire du chapitre 11 « charges de fonctionnement courant » est appelée à se poursuivre

et risque de peser plus encore dans les dépenses de fonctionnement – je pense au gaz, à l'électricité, à l'eau.

D'une façon générale, les propositions budgétaires 2020 consistent pour l'essentiel à inscrire peu ou prou les dépenses réalisées en 2019. Ainsi, seraient reconduites les subventions au CCAS, les aides aux associations, ainsi que notre participation au syndicat du Val de Souchez.

Pour ce qui est des subventions d'équilibre aux budgets Lotissements Grand Siècle et La Sablière dont le déficit est estimé à 1,7 M€, il est proposé d'inscrire dès ce budget 2020 une importante provision qui couvrirait ces 1,7 M€ compte tenu du niveau d'excédent dégagé à la clôture de l'exercice 2019.

Les recettes pour le budget de fonctionnement quant à elles proviennent essentiellement de la fiscalité (41,5 %), cette estimation de près de 22 M€ étant basée sur des taux stables. Je rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de voter les taux et que l'engagement avait été pris lors de la campagne électorale de ne pas augmenter les taux, les bases étant définies par les services de l'État, notamment les services fiscaux. Le principe est donc de ne pas augmenter la part communale, nous y reviendrons pour le vote des taux.

En ce début de mandat, on constate des dotations qui représentent 38,5 % des dépenses de fonctionnement et dont le montant a été ajusté au budget 2020 à partir des informations transmises par l'État, en progression de 1,5 %, et ce, grâce notamment à la péréquation.

Les autres recettes de fonctionnement ont été inscrites en légère baisse (-370 000 € au total) et ce, à partir des recouvrements effectifs de 2019.

Quelques éléments relatifs à la dette : 82,8 % de la dette, soit près de 31 M€, est supportée par le budget principal et est essentiellement à taux fixe, un choix que nous avons opéré ces dernières années compte tenu de la faiblesse des taux. Le taux d'endettement fin 2019, bien qu'en légère hausse, se situe au niveau moyen des villes de même strate et notre capacité de désendettement est très largement en deçà du seuil d'alerte situé à 11 ans (5,7 ans pour la Ville). Cette capacité de désendettement de notre Commune est un indicatif essentiel pour les établissements bancaires lorsqu'ils sont sollicités pour un recours à l'emprunt.

Le financement de ces opérations pour 2020 sera assuré notamment par :

- le fonds de compensation de la TVA qui est en augmentation de 900 000 €. On sait que plus il y a de travaux réalisés, plus il y a de fonds de compensation TVA qui nous est reversé, même si le remboursement est de 16 % sur une TVA à 20 % ;
- des subventions d'équipement en augmentation de 191 % sur 2019, dont la recette prévisionnelle de 2020 est estimée à 1,7 M€ ;
- un autofinancement prévisionnel de 8,85 M€, en hausse de 14,5 % ;
- un recours à l'emprunt plus conséquent cette année (estimé à 10 M€), rendu possible par l'excellente situation financière de la Commune et le désendettement engagé.

Encore faut-il souligner que ces 10 M€ d'emprunts ne seront probablement pas réalisés d'ici la fin de l'année puisque la crise sanitaire a entraîné des retards conséquents du fait de l'arrêt d'un certain nombre d'entreprises.

Ainsi, une ambition pour notre investissement conséquent, ce qui est le cas pour notre collectivité aujourd'hui, alors que le niveau de recettes évolue peu, nécessite une maîtrise forte des dépenses et c'est à partir de là qu'a été construit le budget 2020.

Ce projet de budget s'inscrit donc dans notre volonté de transformer et moderniser notre ville, d'apporter des services rendus de qualité à notre population, tout en tenant compte de la réalité économique et sociale. Plus de services, une fiscalité maîtrisée, un investissement conséquent qui contribue à la politique de l'emploi – je rappelle que 70 % de l'investissement en France est assuré par les collectivités territoriales –, tels sont donc les grands axes qui ont présidé à l'élaboration du budget 2020 et à la réalisation du rapport d'orientations budgétaires.

Les documents présentés ce soir, tant pour le rapport d'orientations budgétaires que pour le budget prévisionnel, constituent des éléments d'information, de précision et de transparence, des documents de grande qualité, qui favorisent l'approche pour chacun de la situation financière de la Commune. Qu'il me soit permis particulièrement de souligner l'excédent travail réalisé par les services financiers sous la direction de Romuald GALLO.

Voilà, Monsieur le Maire, l'essentiel de ces rapports.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Mes chers collègues, je vous laisse la parole.

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La France traverse une période trouble de notre histoire. Alors que nous semblons entrevoir la fin de la crise sanitaire, une crise économique sans précédent apparaît déjà. Le gouvernement a anticipé une récession supérieure à 11 % pour 2020. Comme il est rappelé dans le rapport d'orientations budgétaires, les conséquences du Covid-19 ne peuvent pas être précisément mesurées et le tsunami que représente cette crise à la fois sanitaire, économique et sociale aura des répercussions importantes sur les recettes et dépenses de la collectivité pour l'exercice 2020. Puisque Liévin n'est pas une île au milieu de l'océan, nous pouvons anticiper sans nous tromper que la crise sociale et économique qui s'annonce aura pour effet d'augmenter notablement les dépenses de la collectivité, alors que les recettes vont certainement diminuer significativement.

D'autre part, la taxe d'habitation, ressource importante de la collectivité, sera supprimée totalement d'ici 2023. Cette suppression aura un impact sur les finances de la Commune. Nous ne savons toujours pas clairement quelles mesures nationales seront adoptées afin que cette suppression ne déstabilise pas les budgets locaux et que le soutien de l'État soit assuré.

Même si les taux de la fiscalité directe locale n'augmenteront pas en 2020, et c'est à saluer, ces taux de fiscalité, notamment la taxe foncière, restent particulièrement dissuasifs dans notre commune pour les primo-accédants et les petits propriétaires. Ce taux est, je vous le rappelle, de 20 points supérieur à ce qui se pratique dans les autres communes. Cette pression fiscale particulièrement forte est dommageable à l'attractivité économique de notre collectivité qui peine à attirer des entreprises et des entrepreneurs. À long terme, c'est aussi contreproductif pour le budget municipal car nous nous privons de voir emménager dans notre commune des jeunes ménages qui pourraient y fonder une famille, mais que la fiscalité actuelle rebute.

Nous savons que des efforts de diminution de la fiscalité ont été menés – comme le disait Monsieur le Maire, nous revenons de loin –, mais il reste des efforts considérables à réaliser pour alléger la pression fiscale qui pèse sur les Liévinos propriétaires qui, je vous le rappelle, ne sont pas des nantis. Dans le contexte de crise économique qui s'annonce et qui aura des conséquences budgétaires mécaniques, nous risquons de nous priver de marges de manœuvre budgétaire pour financer des projets sociaux et pour soulager les plus fragiles des Liévinos.

Par conséquent, le groupe Rassemblement national votera contre ce budget.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOMPEU.

Y a-t-il d'autres expressions ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

J'ai prévu deux votes, l'un sur le débat d'orientation budgétaire et, ensuite, sur le budget primitif. J'avais donc préparé deux interventions. Je me suis dit qu'il fallait que je fasse un mix des deux, mais vous aurez droit aux deux.

Je commence par le débat d'orientation budgétaire.

Chers collègues, la plus grave crise sanitaire que nous traversons depuis 1945 est venue nous rappeler la fragilité de nos sociétés à s'adapter aux crises dans le monde que nous avons construit.

Dans notre ère anthropocène depuis le XIXe siècle et surtout depuis le point de rupture atteint depuis peu, certains avancent que cette crise sanitaire actuelle ne serait qu'une première répétition des crises qui nous attendent. La fragilité de nos sociétés et de nos territoires vient nous rappeler combien il est temps pour nous de changer nos philosophies et nos finalités sur le sens de nos vies sur cette terre et aussi dans notre

commune. À la frénésie de consommation actuelle, il faut réinventer et retrouver la sobriété. À l'individualisme triomphant, il va falloir retrouver des nouvelles solidarités, tant de classes sociales qu'intergénérationnelles.

Alors certes, tout cela, me direz-vous, se joue ailleurs à d'autres échelles. Non, chers collègues, cela se joue ici et maintenant.

C'est ici et maintenant qu'il nous faut commencer à construire ensemble la résilience de notre commune, une résilience heureuse, faite de solidarité et construite sur le partage et la participation citoyenne. C'est ici et maintenant qu'il nous faut inventer, construire et mettre en œuvre des politiques publiques aptes à nous emmener vers le monde d'après.

Certains pensent effectivement qu'il y a dorénavant le monde d'avant et le monde d'après. Les déchets de masques et de gants découverts sur nos espaces publics et l'énorme bouchon d'hier sur l'autoroute A1 dans le sens Paris-Lille me font penser que nous retournons, hélas, trop rapidement dans le monde d'avant.

Alors, me direz-vous, que viennent faire ces considérations dans le débat d'orientation budgétaire ? Elles sont à mon avis essentielles pour savoir où l'on va. Elles sont d'autant plus essentielles que nous sommes ici et maintenant au premier débat d'orientation budgétaire d'une nouvelle mandature de six ans et que nos grandes orientations budgétaires votées ici et maintenant vont contraindre nos politiques budgétaires pour les six ans à venir.

Dans ce débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire, vous nous proposez une politique d'investissement audacieuse et volontariste, dites-vous, à hauteur de plus de 113 M€ sur cinq ans, 113 M€ tournés dans leur plus grande partie vers l'aménagement et la construction dans nos espaces encore libres. Vous voulez tendre vers une politique budgétaire qui, d'après vous, rendra la ville soi-disant attrayante, faire de nos investissements le moteur de notre politique budgétaire en déclinant sur cette volonté d'investissements, encore plus importante que sur la période 2014-2019, l'ensemble des autres axes budgétaires, notamment les politiques de fonctionnement qui, réduites, permettraient justement des investissements et de nouveaux emprunts en rallongeant notamment la durée des emprunts entre autres.

Monsieur le Maire, en matière d'investissements, n'avons-nous pas, ici et maintenant, atteint le point de non-retour ?

Je m'explique. Quelles sont les finalités de cette soif d'investissement ? Attirer toujours plus de population ? Pourquoi ? Pour dépasser la population de Lens ? Pour prendre je ne sais quel leadership dans notre territoire ? Cette politique d'investissement va nous mener inexorablement au sacrifice de terres agricoles dans la commune et des terrains libres.

Monsieur le Maire, ici et maintenant, je vous en conjure, arrêtez le bétonnage de notre ville ! Nous avons besoin de sobriété au lieu de soif d'aménagement et d'imperméabilisation des sols. Nous avons besoin de projeter notre ville dans la mise en œuvre de sa capacité de résilience. Pour construire cette résilience, nous avons besoin de la mise en œuvre de la participation de l'ensemble des Liévinois, de l'ensemble du conseil municipal et que les décisions ne se prennent plus seuls dans les cabinets. Nous avons également besoin d'agents respectés, écoutés, avec un CHSCT posé entièrement dans son périmètre d'action qui puisse proposer, nous avons besoin d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à construire et surtout d'un dialogue social à rétablir dans le respect et la confiance mutuels.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que nous invitons à mettre en œuvre dans notre ville et, pour cela, je me suis pris à rêver :

- à rêver d'une ville où les habitants seraient associés aux politiques publiques mises en œuvre et associés aux choix budgétaires ;
- à rêver de choix budgétaires d'abord tournés vers l'entretien et la mise en valeur de notre patrimoine ;
- à rêver d'un entretien et de la réhabilitation de nos voies de circulation aménagées pour une circulation sobre, douce et partagée ;
- à rêver d'un grand plan d'économies d'énergie dans l'ensemble des bâtiments municipaux et de l'éclairage public ;
- à rêver d'un grand plan local de lutte contre le réchauffement climatique au travers d'une réduction de l'empreinte carbone de tous les services municipaux, de la plantation de milliers d'arbres et de

la conservation et de l'entretien de nos espaces verts existants, mais aussi de l'extension de ces espaces ;

- à rêver de la promotion de la biodiversité dans la ville au travers d'une ceinture verte, de l'introduction de l'agriculture urbaine dans la ville et de la création de jardins partagés ;
- à rêver de la promotion des circuits courts et d'un dynamisme de nos commerçants enfin aidés au travers d'une politique d'aides et de baisse des taxes organisée en lien avec tous les interlocuteurs ;
- à rêver, après cette crise sanitaire, d'une politique de santé volontariste et pas seulement tournée vers la création de maisons pluridisciplinaires de santé, mais qui permettrait aux 7 000 Liévinos qui n'ont plus de médecin référent d'en trouver un ;
- à rêver d'une parole apaisée en mairie et d'un dialogue pour faire ensemble ;
- à rêver d'une ville apaisée où la bienveillance l'emporterait sur la méfiance dans l'autre et où l'on redécouvrirait le sens d'aller vers les plus fragiles d'entre nous.

J'en ai rêvé, mais je me suis vite réveillé en lisant vos propositions budgétaires.

Puisse, Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette mandature me donner le temps de vous faire partager ce rêve de résilience pour notre ville.

Voilà mes réflexions sur le débat d'orientation budgétaire.

Je vais maintenant intervenir sur le budget primitif. C'est très étroitement lié, mais ce n'est pas la même chose. Si vous avez envie de sourire, faites-le dès maintenant pour que ce ne soit pas désagréable pour celui qui prend la parole.

Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous présentez un budget primitif basé sur un niveau d'investissement très ambitieux jamais atteint en maîtrisant l'évolution des dépenses.

Ces investissements correspondent à toujours plus de projets nouveaux et apparaissent plus comme une politique de « coups » politiques (par exemple annoncer une patinoire et une école de musique) qu'une politique d'investissement planifiée et réalisable.

Je note que, sur les investissements 2020, rien ne porte sur la réduction de notre empreinte carbone et sur la résilience du territoire.

Vous aviez promis notamment dans votre programme électoral la plantation de milliers d'arbres et la dotation de budgets participatifs pour tous les quartiers. Je n'en vois pas trace dans ce budget primitif 2020.

Monsieur le Maire, après le déficit astronomique des concessions (6,2 M€ de déficit plus 8,9 M€ de rachat de terrains), il nous faut aujourd'hui être très prudents sur nos projets d'investissements quels qu'ils soient.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

- L'absence d'informations complètes mises à jour sur notre patrimoine.
- L'absence d'outils de pilotage stratégiques, comme par exemple simplement une feuille de route budgétaire.
- L'absence de contrôle de gestion et des règles de gestion qui sont à améliorer très nettement.
- L'absence d'évaluation des politiques publiques menées, voire de cadrage budgétaire, comme par exemple l'installation de la police municipale.
- Des restes à réaliser très importants et une grande fluctuation de nos autorisations de programme et crédits de paiement, ce qui fait que notre Commune mobilise parfois au-delà de ses besoins.
- L'absence de fiabilité du traitement comptable des subventions des budgets annexes et de motivations de ces subventions dans les délibérations du conseil municipal.
- L'absence de dimension dans la gestion pluriannuelle de la masse salariale.
- Enfin, l'absence de volonté de transferts, pour que ce soit mutualisé, à la communauté de Lens-Liévin du service habitat, du développement territorial et de droit des sols, missions qui relèvent maintenant de sa compétence.

Tout cela fait qu'il conviendrait de s'assurer de la soutenabilité financière de nos investissements pour ajuster nos besoins de financement.

C'est à ces conditions que je viens d'énumérer que je pourrais en conscience lire vos projets d'investissement pour 2020, voire, pour certains, les approuver. La lecture de votre budget primitif 2020 ne me le permet pas.

Je note également l'absence d'autorisations de programme et de crédits de paiement sur le déploiement de la vidéosurveillance dans toute la commune, annoncé dans le débat d'orientation budgétaire, projet sur lequel je m'opposerais de toutes mes forces.

Enfin, je note – vous me direz que c'est le CCAS qui prend cela en main – l'absence d'autorisations de programme et de crédits paiement pour le projet de crèche municipale aux Marichelles qui nous a été présenté ici en conseil municipal.

Ce projet de budget 2020, que j'espère sincère, lance la Commune dans des investissements hasardeux qui vont encore augmenter notre empreinte carbone et qui sont très loin d'une volonté politique de lutter contre le réchauffement climatique et d'amorcer des politiques résilientes à Liévin.

Je ne peux que me prononcer défavorablement sur ce budget primitif que vous nous proposez aujourd'hui ici et maintenant.

Merci de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LUDWIKOWSKI.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, le rêve de Monsieur LUDWIKOWSKI, je suis prêt à le partager, mais il faut vraiment en discuter et il y aurait beaucoup à répondre à la suite de son intervention. Je dirai simplement que, sans investissements, on meurt.

Ceci dit, Monsieur le Maire, nous constatons que la situation financière de la Commune est bonne et que les ratios et indicateurs sont positifs. Nous pouvons donc envisager les investissements nécessaires et souhaités par nos concitoyens. C'est ce qui est proposé.

Nous apprécions la politique d'investissement proposée qui n'est pas basée sur du coup par coup, mais sur une programmation pluriannuelle sur cinq ans, avec une prévision de recettes et de dépenses qui, forcément, peut varier en fonction des décisions gouvernementales et de certains aléas comme ce Covid-19 pour l'année 2020.

Nous notons également avec satisfaction que, dans cette prospective budgétaire, les charges de gestion sont maîtrisées. Nous n'avons pas les yeux plus gros que le ventre, comme disait Montaigne. Ces notions de maîtrise et d'effort apparaissent souvent dans ce rapport ; c'est d'ailleurs souligné par Monsieur MOMPEU. Il faut cependant admettre que le mot « effort » n'a aucun sens si les élus que nous sommes, si les salariés municipaux quel que soit leur grade ne s'impliquent pas totalement dans ces projets. J'ai cité les élus, car ces projets d'investissement pour la période 2020-2025 nécessitent des recherches de subvention pour éviter une trop grande participation des ressources propres de la Commune.

Les contacts extérieurs que chacun d'entre nous peut avoir doivent servir. Les salariés municipaux ne doivent pas être les seuls dans cette recherche.

Ces propos ne sont pas hors sujet, car il est noté dans ce rapport que les ressources propres de la Commune ne couvrent que 47 % du financement des investissements. Ces ressources propres peuvent baisser, bien sûr. Si nous voulons maintenir nos projets d'investissement sans avoir recours à trop d'emprunts, il faut augmenter les aides financières venant de tous horizons.

Pour l'année 2020, enfin... ce qu'il en reste, à cause de ce Covid-19 et des décisions gouvernementales qui s'y rattachent, ce rapport d'orientations devient plus un rapport d'activité. Nous constatons que ce qui a été réalisé et ce qui le sera correspond aux moyens financiers de la Commune mais également aux souhaits des Liévinois.

En conséquence, nous donnons un avis très favorable à ce rapport d'orientations.

J'enchaîne sur le budget primitif que nous avons examiné.

Nous avons constaté que l'équilibre général est réalisé : pas d'augmentation de la fiscalité locale, une volonté de continuer à résorber le déficit, une maîtrise de l'évolution des dépenses, une recherche de subventionnements, une maîtrise des ratios financiers, une politique d'investissement qui se poursuit, une volonté de remboursement de la dette en capital, une mise en place d'actions en faveur des Liévois en difficulté suite aux conséquences de ce Covid-19. Cela nous suffit largement, Monsieur le Maire, à apporter notre vote favorable pour ce budget 2020.

J'avais l'intention également de demander un bilan concernant les dépenses de ce Covid-19, mais vous avez apporté la réponse, Monsieur le Maire, tout à l'heure.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, bien évidemment, le groupe communiste votera ce premier budget de la nouvelle mandature, pas seulement parce que nous sommes partie intégrante de la majorité municipale, mais aussi et surtout parce qu'il s'agit d'un bon budget dans le contexte actuel. Quand je dis que c'est un bon budget, c'est parce qu'il apporte à notre population des services de qualité et que, en même temps, il prend en compte la réalité économique et sociale en maintenant les taux d'imposition, en garantissant des services sans augmentation, en programmant un investissement conséquent qui contribue à l'action pour l'emploi. Ce sont donc de nouveaux projets qui vont être entrepris avec une priorité à l'éducation, ce dont nous nous félicitons.

Ceci étant, si nous notons que tous les grands services rendus sont confirmés, voire développés, il faut néanmoins porter une attention particulière à la subvention que nous versons au CCAS. Certes, cette contribution est importante, elle s'appuie sur la réalité de notre population. Mais, avec la crise sanitaire, on a vu le chômage exploser et, à l'évidence, cette tendance va se poursuivre puisqu'on nous annonce la disparition de quelque 500 000 emplois dans les semaines et mois à venir.

À cela, s'ajoute la volonté du patronat de profiter de la crise sanitaire pour proposer un tas de mesures dont l'objectif est bien évidemment d'augmenter les profits versés aux administrateurs, des sommes astronomiques dont n'osent pas rêver les travailleurs. Ainsi entend-on de-ci de-là certaines réclamations d'augmentation du temps de travail sans augmentation de salaire, une sorte de bénévolat des plus pauvres pour abonder les finances des plus riches. Ils parlent même de baisser les salaires. Pourquoi pas travailler plus pour gagner moins ? Il est évident que, si les désirs étaient ainsi satisfaits, ce serait un coup porté aux acquis sociaux, aux conditions de vie des salariés et, parce que Liévin n'est pas un îlot particulier dans un monde en difficulté, nombre de Liévois seraient eux aussi victimes ; avec une situation sociale aggravée, ils n'auraient d'autre alternative que de se tourner vers le CCAS.

Il ne s'agit pas ici de dramatiser, mais d'inscrire dans notre réflexion cet avenir de plus en plus difficile que nous promettent pouvoir et patronat.

En tout cas, pour l'instant et pour ce qui nous concerne, avec ce bon budget, avec les possibilités existantes de décisions modificatives si le besoin s'en faisait sentir, nous confirmons par ces propositions financières notre volonté d'une gestion sociale tournée prioritairement vers l'emploi et la prise en compte des besoins de notre repopulation.

Nous voterons donc ce budget.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Madame SADOUNE.

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vais tout d'abord insister sur le fait que, Monsieur LUDWIKOWSKI, mes chers collègues, vous garderez, je l'espère, aussi longtemps que cela puisse se faire le sourire, le sourire qui nous reste aujourd'hui, qu'on ne nous enlèvera pas et qui nous permet d'avancer. Le sourire traduit l'optimisme de cette équipe et la volonté qui est la nôtre pour faire avancer notre territoire.

Une ville « soi-disant attrayante »... Je pense que, si le Liévin n'est pas une île au milieu du Pacifique, elle a su en tout cas passer du poumon noir au poumon vert.

Je veux, au nom du groupe socialiste et apparentés, commencer par remercier notre adjoint aux finances, notre directeur général des services, notre directeur général financier, mais aussi l'ensemble des agents de la collectivité qui s'est véritablement approprié le projet municipal que nous avons présenté à la population liévineoise en 2014 et par lequel elle nous a exprimé sa confiance déjà à l'époque dès le premier tour.

En ce début de mandat, il nous faut préciser que le rapport d'orientations budgétaires (ROB) et le vote du budget primitif constituent une étape importante de la vie des collectivités locales. Il s'agit du premier acte obligatoire de notre cycle budgétaire et il doit constituer un document de référence pour les élus et leurs équipes.

Le ROB permet d'éclairer le débat démocratique entre les élus de l'assemblée sur les grands axes du budget 2020, notamment en matière d'orientations sur les recettes, les dépenses et l'endettement de la collectivité.

Sur le sujet de la situation économique internationale, sans revenir sur le ROB, il me semble pouvoir dire que la croissance mondiale est laissée à l'hypothèque (??) des tensions dans certains échanges internationaux, notamment entre les États-Unis et la Chine, et que notre vieux continent peut en faire les frais. Les effets du Brexit pourraient peser sur les principaux partenaires économiques du Royaume-Uni, avec une prévision (??) de la croissance française de 0,5 % selon le Haut conseil des finances publiques.

En France, la Covid-19 a aussi confiné les réformes institutionnelles, mais celles-ci vont être réactivées sans à ce jour vision prospective, si ce n'est celle de déshabiller Paul pour habiller Pierre ; d'autant que le HCFP, dans son avis relatif au troisième projet de loi de finances rectificatif pour l'année 2020, dans sa conclusion, indique que la prévision du ratio de la dette publique au PIB est révisée de plus de 5 points par rapport au précédent projet de loi de finances rectificatif et de 22 points par rapport à la loi de finances initiale. Ce ratio dépasserait ainsi 120 points de PIB à la fin de l'année 2020. Cette hausse massive, qui s'ajoute à une croissance quasiment ininterrompue depuis quelques années, fragilise effectivement la soutenabilité à moyen terme des finances publiques de la France et appelle à une vigilance particulière.

Dans ce contexte complexe, cette situation économique et sociale sans précédent, forts de notre expérience et du bilan du mandat achevé, comme le souligne le rapport d'orientations budgétaires, le bloc communal est un véritable moteur des politiques d'investissement et vous avez, Monsieur le Maire, durant ces six années écoulées, été le pilier du développement de la ville de Liévin, mêlant intérêt public et bien-vivre de nos administrés sur l'ensemble des sujets qui les préoccupent au quotidien.

Les augmentations et perspectives budgétaires de la Commune de Liévin ont été définis en traduisant fidèlement les engagements pris par la majorité municipale de la liste « Liévin notre fierté commune ». Ces engagements, qui sont dans la continuité du mandat écoulé, figurent dans le rapport d'orientations budgétaires pour la période 2020-2025 et avec une CAF nette (??) qui reste inférieure ou égale à la moyenne des villes de même strate.

Je ne vais pas revenir sur les indicateurs d'épargne. L'exposé de Monsieur DERNONCOURT a été clair et précis. Tout a été dit en toute transparence. Les Liévineises et les Liévineois sauront comprendre que le projet qui leur a été présenté est concret, réaliste, maîtrisé et, surtout, répond à de véritables besoins et attentes.

La conclusion de mon propos, Monsieur le Maire, vous est adressée. Certains diront – permettez-moi l'expression – que vous êtes un peu « dur de la feuille ». Nous sommes, au sein du groupe socialiste et apparentés, convaincus du contraire. Effectivement, pour agir à bon escient dans une collectivité, dans un collectif, il faut avoir l'oreille fine et musicale. Cette oreille, que vous prêtez largement à vos administrés, à votre équipe des municipaux, à votre équipe d'élus et plus largement à toutes les personnes représentant publics ou privés que vous rencontrez, vous permet de dessiner la partition et de l'orchestrer tel un chef avec sa baguette de direction.

C'est pourquoi le groupe socialiste est fier du rapport et du budget qui nous sont présentés et votera à l'unanimité le budget primitif qui lui est présenté.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SADOUNE.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune autre*).

Après tout ce qui a été dit, je vais essayer de faire une petite synthèse de tout cela, j'espère le faire rapidement sans vous ennuyer.

Je veux d'abord remercier Daniel DERNONCOURT qui, comme d'habitude, s'est chargé de la présentation du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif. Ce n'est pas une charge facile ; se plonger dans les lignes budgétaires n'est jamais chose simple, mais vous le faites depuis tellement longtemps que, aujourd'hui, cela devient pour vous presque une mécanique courante. Bravo et merci, Monsieur DERNONCOURT.

Quelques mots simplement pour répondre aux uns et aux autres.

Monsieur MOMPEU, vous parlez de la crise économique. Je pense qu'elle va sans doute arriver. Je dis « je pense » parce que, pour l'instant, il y a effectivement des signes mais j'attends de voir comment les choses vont se traduire. Certains ont l'habitude de parler et parler, ils savent tout. Personnellement, dans ce domaine, je fais toujours preuve d'une grande humilité, mais je me prépare. En l'occurrence, je me prépare à ce qu'il y ait une crise économique. Effectivement, s'il y en a une, je le dis ici avec force, la collectivité liévineoise sera au rendez-vous de la solidarité. Je n'annonce pas les mesures qui seront prises, mais sachez que la collectivité liévineoise sera au rendez-vous de la solidarité de celles et ceux qui pourraient être affectés durement par cette crise économique. Nous aurons l'occasion d'en discuter, je ne l'espère pas parce que, si nous n'en discutons pas, c'est parce qu'il n'y aura pas cette crise économique et que les gens éviteront cette souffrance. En tout cas, je m'y prépare.

Quant à la baisse des recettes, je vous dirai que, depuis que je suis maire, on m'a toujours dit que les recettes allaient baisser. J'ai une pratique dans ma fonction politique, c'est de ne pas commencer à faire du cinéma et de raconter n'importe quoi, c'est de dire la vérité. Je pourrais en mettre plein le dos sur l'État qui n'est pas au rendez-vous, qui ne donne pas assez, dire que ce n'est pas normal ! Eh bien non, depuis que je suis maire de Liévin, je constate que les dotations qui sont apportées par l'État à cette collectivité n'ont pas baissé, elles ont augmenté grâce à un mécanisme que nous avons appelé de nos souhaits depuis très longtemps, et mon prédécesseur en premier, qui était d'augmenter les dotations de solidarité. Or, comme Liévin est une ville pauvre, l'État a été au rendez-vous de cette dotation de solidarité et la baisse de la DGF a été largement compensée par cette augmentation de la DSU. Je dis la vérité car, à un moment donné, les jeux politiques m'agacent profondément. Les citoyens ont le droit d'avoir la vérité dans un sens comme dans l'autre, car, lorsque l'État n'est pas au rendez-vous, je ne me gêne pas pour le dire également.

Sur votre opposition à voter le budget, Monsieur MOMPEU, j'ai noté que ce qui vous chagrinait en particulier était un montant élevé de taxe foncière à Liévin, pénalisant pour les modestes propriétaires, car, à Liévin, il n'y a que des modestes propriétaires, il n'y a pas de millionnaires en nombre à Liévin, il n'y a que des gens qui sont souvent très modestes et qui accomplissent un effort colossal pour atteindre un rêve, comme beaucoup, celui de devenir propriétaire de sa maison. Contrairement à ce que vous pensez, Monsieur MOMPEU, nous n'avons cessé à Liévin d'encourager des jeunes ou des moins jeunes à pouvoir accéder à ce rêve de l'accession à la propriété. Je signale que nous avons baissé deux fois la taxe foncière à Liévin et que, si je pouvais encore le faire, je le ferais.

Je signale également que nous avons réduit au plus bas la taxe d'aménagement, que nous n'avons pas cessé d'avoir des actions en direction des revenus modestes sans distinction aucune. Par exemple, quand on a voulu baisser les tickets de cantine, certains m'ont proposé de mettre les quotients familiaux, etc. J'ai dit que cela devait s'adresser à tout le monde. Je sais en effet que, parfois, des gens qui sont de conditions modestes mais qui ont parfois de petits salaires s'en sortent difficilement. Il est hors de question qu'ils ne puissent pas obtenir cette baisse du ticket de cantine ou telle ou telle aide. Je connais bien ma population, je sais qu'elle mérite de pouvoir disposer dans les mêmes conditions du soutien de la collectivité.

Je suis très surpris que vous ne votiez pas le budget de Liévin et que vous évoquiez ce taux de taxe foncière, Monsieur MOMPEU. En effet, il me semble que, dans votre formation politique, il y a une ville pas très loin d'ici où le taux de taxe foncière est de 43,02 %. Il est de 44 % à Liévin, quasiment le même. Je peux vous dire que nous avons beaucoup plus de mérite parce que, là où le produit fiscal est de 504 € à Liévin, il est de 714 € à Hénin-Beaumont ; les bases fiscales à Hénin-Beaumont sont de 42 % plus élevées à Hénin-Beaumont à Liévin. Nous avons beaucoup plus de mérite parce que nos bases fiscales sont beaucoup plus faibles. Je suis donc très surpris de votre position de vote.

M. MOMPEU.- (*inaudible*)

M. LE MAIRE.- Permettez-moi de parler ! Je vous ai laissé parler. C'est la démocratie que de laisser parler. Je ne vous ai pas coupé, Monsieur MOMPEU. Respectez aussi le règlement intérieur, car c'est inscrit dans le règlement intérieur.

Je suis donc extrêmement surpris de cela car, si vous ne votez pas ici, vous devriez demander là-bas de ne pas voter ce qui va leur être présenté prochainement, sauf à ce que vous ayez rejoint le comité de soutien de Marine TONDELIER.

Monsieur LUDWIKOWSKI, nous partageons bien sûr votre rêve. On a tous ce rêve, mais je ne veux pas d'un Liévin en rétrogradation. Il y a une chose que vous oubliez dans vos propos, Monsieur LUDWIKOWSKI, une notion essentielle, c'est celle du progrès. À vous écouter, il n'y a plus de société de progrès. Je suis profondément pour le progrès et en particulier le progrès social. Je suis d'ailleurs très déçu. Je vous invite à relire attentivement le programme municipal sur lequel 74 % des Liévinos m'ont apporté leur confiance. Ce que vous défendez, Monsieur LUDWIKOWSKI, en matière de réduction d'émission carbone, en matière de développement durable, en matière d'écologie, vous allez le retrouver dans ce programme. En effet, je crois que l'on peut concilier le progrès avec cette démarche et j'en suis intimement persuadé.

Nous allons continuer à investir fortement dans cette commune. Monsieur LEJEUNE a raison, une collectivité qui n'investit pas est condamnée à mourir ou à rétrograder. Je ne veux pas de cela à Liévin.

De plus, suite aux investissements, il y a toujours des hommes et des femmes qui travaillent. On parlait de crise économique. Monsieur LUDWIKOWSKI, c'est tout sauf le moment d'arrêter les investissements. Au contraire, c'est le moment de les amplifier. Le meilleur service que l'on rendra aux hommes et aux femmes de cette région est aussi de pouvoir vivre de leur travail. Non, je n'arrêterai donc rien de tout cela, bien au contraire, mais j'arriverai à concilier cela avec la sensibilité qui est la vôtre.

Je dois vous dire que, à l'aigreur et à la rancœur qui sont chez vous aujourd'hui, j'aurais préféré une participation active. Vous ne l'avez pas souhaité, c'est dommage, car je pense que le talent qui est le vôtre dans ce domaine aurait été utile à cette équipe municipale. C'est bien dommage aussi de ne pas reconnaître, comme vous le faisiez d'ailleurs dans la précédente mandature, les efforts qui sont accomplis par la municipalité, par cette nouvelle équipe municipale. Ils seront bien évidemment poursuivis. Je vous incite à la réflexion et à revoir votre jugement car je ne vous ai jamais connu comme cela, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Deuxièmement, Monsieur LUDWIKOWSKI, quand on entend toutes ces accusations qui sont portées sur ce qui serait presque de l'amateurisme – quand on vous écoute, nous sommes des amateurs –, c'est presque une insulte pour les 74 % de Liévinos qui ont apporté leur confiance à cette équipe. Vous lâchez bien des choses sur notre incapacité à faire ceci ou cela. Je pense que, là aussi, vous devriez mesurer vos propos parce que nous ne méritons pas cela et, d'ailleurs, vous ne nous y avez pas habitués précédemment. Sur ce qui a été accompli et ce que nous allons accomplir ici en matière budgétaire, je n'ai pas besoin d'en dire davantage, je vous incite à reprendre la lecture du rapport de la chambre régionale des comptes qui n'a pas manqué de souligner le travail remarquable qui a été accompli par cette collectivité en matière budgétaire.

Vous savez d'où nous venons, Monsieur LUDWIKOWSKI, puisque vous êtes là depuis longtemps, et vous savez ce que nous avons réalisé. Je ne suis pas un expert des finances, je suis juste très pragmatique. J'ai compris une chose, je gère ce budget comme on peut gérer le budget de sa famille en bon père de famille. J'ai appris une chose, on ne dépense pas ce que l'on n'a pas ; sinon, cela s'appelle l'endettement. Dans ce domaine, vous avez pu voir le travail remarquable qui a été accompli et les marges de manœuvre extrêmement importantes qui ont été dégagées qui nous permettent aujourd'hui de pouvoir beaucoup plus autofinancer nos investissements, comme de pouvoir retrouver des marges de manœuvre en fonctionnement.

Je reviens sur le fonctionnement. C'est simple, aucune dépense non justifiée, non nécessaire ou non possible n'est réalisée dans cette ville de Liévin. Chaque chef de service, chaque directeur de service le sait. On ne dépense que ce que l'on a et ce qui est justifié, ce qui est nécessaire, et toujours de la meilleure manière possible. Il n'y a pas plus grand secret que cela, il faut avoir cette vigilance.

J'ai parfois quelques regrets, même si on me dit que nous ne sommes quand même pas si mal, c'est au sujet de la chasse aux subventions. J'aimerais avoir encore plus de chasseurs de subventions, car je pense que quelques-unes nous échappent parfois. S'il y a un domaine dans lequel nous pouvons encore nous

améliorer, c'est sans doute dans cette chasse aux subventions car, parfois, il y a des lignes que l'on peut obtenir et que l'on n'a peut-être pas, qu'on ne voit pas venir ou parce que c'est difficile d'avoir l'information. J'aimerais avoir un chasseur de subventions qui pourrait nous permettre d'obtenir ici ou là quelques crédits supplémentaires pour accomplir notre projet.

Je dois aussi vous dire une chose, Monsieur LUDWIKOWSKI. Quand nous réalisons des investissements, ce sont tout sauf des investissements prestigieux. Quand je réalise un investissement, il a pour but d'améliorer la qualité de vie des Liévinaises et des Liéviens. Il n'y a rien de superflu dans ce que je souhaite, c'est juste pour améliorer la qualité de vie des Liévinaises et des Liéviens et rien d'autre. N'y voyez surtout pas, comme vous l'avez dit, une volonté de vouloir dépasser untel ou untel, d'éblouir untel ou untel. J'ai dépassé cela ; à 52 ans, tout cela ne m'intéresse guère. La seule chose qui m'intéresse ici, c'est le sort des Liévinaises et des Liéviens et de faire en sorte que, toujours davantage, ils trouvent la meilleure qualité de vie et la meilleure qualité de service.

Je souhaite aussi que la ville, de par son rayonnement, participe à une autre aventure – Madame GACI l'a dit –, celle de passer de poumon noir au poumon vert et de transformer ce territoire, ce bassin minier qui a cruellement souffert, qui est en train de connaître aujourd'hui un renouveau. Je pense que la ville de Liévin, la ville capitale du bassin minier de par son histoire, par ce qu'il s'y accomplit, doit y prendre toute sa part.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais ajouter.

Je vais donc passer au vote.

Pour le débat d'orientation budgétaire, il s'agit juste d'un vote indiquant que nous prenons acte de la présentation.

Y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Nous prenons donc acte à l'unanimité que ce débat a eu lieu.

Sur le budget primitif 2020, y a-t-il des votes contraires ? (*Le groupe « Liévin de demain » et le groupe « Liévin verte 2020 », soit quatre voix contre*).

Qui est pour ? (*Le groupe majoritaire, soit 35 voix pour*).

(*La délibération est adoptée par 35 voix pour, quatre voix contre*).

Je vous remercie, mes chers collègues, ce budget 2020 est donc voté.

Nous passons au budget annexe Halle couverte.

Madame BENEZIT.

- **Budget principal 2020 – Budget annexe Halle couverte**

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité et que, d'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces deux sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant obligatoirement les dépenses.

Le budget primitif 2020, dont la présentation est détaillée en annexe de cette délibération, est repris ci-dessous :

- En section de fonctionnement : 234 424,36 €, en équilibre en dépenses et en recettes.
- En section d'investissement : 319 543,75 €, en équilibre en recette et en dépenses.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Je suppose, si l'on est cohérent, que le vote va être le même ?

M. MOMPEU.- Oui.

M. LUDWIKOWSKI.- Oui.

M. LE MAIRE.- C'est donc le même vote que pour le budget primitif principal Ville.

(La délibération est adoptée par 35 voix pour, quatre voix contre).

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK, pour le budget Locations de salles.

- **Budget principal 2020 – Budget annexe Locations de salles**

M. MICHALAK.- Monsieur le Maire, il convient de voter le budget primitif 2020 de Locations de salles.

Ce budget intègre les résultats de l'exercice 2019 qui viennent d'être approuvés.

Le budget primitif 2020 Locations de salles s'équilibre à hauteur de 194 300 € en section de fonctionnement et à hauteur de 504 543,75 € en section d'investissement.

Je rappelle les principales orientations de ce budget. Outre les crédits de fonctionnement courant par rapport à l'année précédente, le budget prévoit en investissement des crédits pour le lancement d'études dans le cadre de la rénovation de la salle de l'Espérance (35 000 €), des crédits pour poursuivre des travaux au chalet Brand (200 000 €), des crédits pour permettre au CTM l'entretien et la réparation dans diverses salles municipales (150 000 €).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MICHALAK.

Est-ce le même vote ?

(La délibération est adoptée par 35 voix pour, quatre voix contre).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour le budget annexe Nauticaa.

- **Budget principal 2020 – Budget annexe Nauticaa**

M. JACKOWSKI.- D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Le principe est toujours le même, chacune de ces deux sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant obligatoirement les dépenses.

Les résultats définitifs 2019 ont été approuvés par le vote du compte administratif. Ces résultats sont intégrés au budget primitif 2020 et contribuent à son équilibre.

Le budget primitif 2020 dont la présentation est détaillée en annexe de cette délibération est repris ci-dessous :

- Concernant la section de fonctionnement, le budget primitif annexe Nauticaa est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 848 599,50 €.
- La section d'investissement du budget primitif annexe Nauticaa est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 922 423,80 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Est-ce le même vote ?

(La délibération est adoptée par 35 voix pour, quatre voix contre).

Je vous remercie.

Madame CHIARELLO, pour le budget annexe Production d'énergie.

- **Budget principal 2020 – Budget annexe Production d'énergie**

Mme CHIARELLO.- Il nous appartient de voter le budget primitif 2020 de la production d'énergie. Ce budget intègre les résultats de l'exercice 2019 qui ont été approuvés précédemment.

Le budget primitif 2020 Production d'énergie s'équilibre à hauteur de 78 847,37 € en section de fonctionnement. Les principales orientations de ce budget pour l'exercice sont principalement des crédits d'entretien pour les installations photovoltaïques de (??). Il n'y a pas de dépenses supplémentaires exceptionnelles, ni d'investissements à prévoir.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CHIARELLO.

Est-ce que j'enregistre le même vote ?

(La délibération est adoptée par 35 voix pour, quatre voix contre).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, vous avez deux budgets annexes, Lotissement Grand Siècle et Lotissement La Sablière.

- **Budget principal 2020 – Budget annexe Lotissement Grand Siècle**

M. DARRAS.- Comme nous l'avons vu, notre Ville dispose de deux budgets annexes pour gérer distinctement ces opérations d'aménagement et de lotissement situées dans les secteurs dits du Grand Siècle et de La Sablière.

Nous savons que les prix de vente des terrains sur ces deux résidences sont inférieurs au coût de revient, mais nous savons aussi que cet effort est nécessaire à la commercialisation des lots, en particulier sur le secteur du Fossé à Sec, dénommé aujourd'hui Grand Siècle. C'est un choix politique dont l'objectif est de favoriser l'accession à la propriété à Liévin pour des familles souvent modestes et de favoriser la mixité sociale – vous avez évoqué, Monsieur le Maire, le rêve d'accession à la propriété de nombreuses familles. Il en résultera lors des clôtures définitives d'opération des déficits que le budget principal de la Commune couvrira.

Lors de l'élaboration de ce budget 2020, nous avons tablé sur une clôture de l'opération La Sablière d'ici la fin de l'année, il n'y aura donc pas lieu de vous proposer une provision, celui-ci étant intégré aux crédits de clôture prévus au budget.

Concernant le secteur du Grand Siècle, nous avons estimé que l'ensemble des lots ne serait pas commercialisé d'ici à la fin de l'exercice, la clôture de l'opération ne pourra donc pas avoir lieu cette année.

À ce jour, le déficit à couvrir est estimé à 1,7 M€. Il s'explique, outre les explications que je viens de vous donner, par les travaux de viabilisation rendus nécessaires pour l'aménagement du secteur. Pour y faire face et ne pas alourdir les engagements financiers des années à venir, il vous est proposé de constituer une provision pour risques et charges financiers du même montant, soit 1,7 M€, et d'inscrire les crédits nécessaires à la constitution de cette provision au budget primitif, comme vient de l'annoncer Monsieur DERNONCOURT en présentant le budget.

M. LE MAIRE.- Est-ce le même vote que précédemment ?

(La délibération est adoptée par 35 voix pour, quatre voix contre).

Je vous remercie.

- **Budget principal 2020 – Budget annexe Lotissement La Sablière**

M. DARRAS.- Il convient également de voter le budget primitif de l'opération Lotissement La Sablière. Celui-ci intègre les résultats de l'exercice précédent en l'absence de budget supplémentaire. Ce budget primitif 2020 pourrait être le dernier car, comme je l'ai évoqué, la clôture de l'opération pourrait intervenir en fin d'exercice. C'est donc sur cette base qu'a été bâti le budget. Il intègre l'ensemble des écritures comptables nécessaires à la clôture.

En fonctionnement, le budget est équilibré à hauteur de 2 124 039 €. Il tient compte en dépenses du déficit de l'exercice précédent, des charges générales destinées à couvrir d'éventuelles opérations d'entretien de coffrets en attendant la commercialisation, les charges financières pour régler les intérêts de la dette, des crédits d'ordre pour comptabiliser et mettre à jour les stocks de terrains.

En recettes de fonctionnement, le budget tient compte des produits des services qui correspondent aux cessions de lots, des produits exceptionnels qui correspondent à la prise en charge du déficit de l'opération, des crédits d'ordre ayant pour objet, comme en dépenses, de comptabiliser et mettre à jour la valeur des stocks de terrains.

La section d'investissement, quant à elle, est équilibrée à hauteur de 2 758 691,90 €. En dépenses d'investissement, le budget prévoit principalement le remboursement des échéances de la dette en capital. En recettes, on retrouve essentiellement l'excédent d'investissement reporté de l'exercice précédent. Les écritures d'ordre, en dépenses comme en recettes, sont destinées à mettre à jour les valeurs de stocks de terrains, mais aussi à transférer le solde de l'emprunt qui restera à amortir sur le budget principal dans l'hypothèse retenue où le bilan de clôture serait acté.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Ce budget est-il voté dans les mêmes conditions que précédemment ?

(La délibération est adoptée par 35 voix pour, quatre voix contre).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, sur le vote des taux de fiscalité directe.

- **Vote des taux de fiscalité directe locale 2020**

M. DERNONCOURT.- Il appartient au Conseil municipal de voter chaque année ses taux d'imposition. Il est à noter que la campagne de fiscalité pour 2020 induit un certain nombre d'évolutions à prendre en compte dans la présentation des états de notification au regard de la loi de finances pour 2020 et de la suppression de la taxe d'habitation.

Ainsi donc, le produit fiscal attendu à compléter par la Commune correspond désormais à la somme des produits attendus de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Or, le principe a été admis par la majorité d'un gel des taux, il a été convenu que ce gel des taux porterait sur l'ensemble des taxes. Vous avez donc le tableau qui est proposé pour 2020, à savoir :

- un taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties à 44 % pour 2020, semblable à 2019,
- un taux pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties 66,83 %, également identique à 2019.

Tout cela doit apporter un produit pour la collectivité de 10 097 827 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Il faudra vous habituer à cette délibération car, dans les engagements que j'ai pris vis-à-vis de la population, j'ai dit qu'il n'y aurait pas d'augmentation des taux. Cela veut dire que, quoi qu'il arrive – je le dis ici, c'est enregistré et retranscrit et je le redirai à chaque fois –, il n'y aura jamais de présentation de délibération proposant une augmentation des taux. J'ai déjà montré que j'avais respecté cet engagement et j'étais même allé au-delà, puisque, au-delà du gel, nous avons baissé. Cette fois-ci, j'ai pris le même engagement, celui de geler, mais j'espère bien, Monsieur DERNONCOURT, que nous arriverons aussi dans les exercices futurs à baisser. C'est mon souhait et je suis persuadé que c'est votre souhait.

Je le redis ici, quoi qu'il arrive, vous ne verrez jamais passer une délibération présentée par Monsieur DERNONCOURT qui proposerait une augmentation des taux.

M. DERNONCOURT.- C'est ce qui a été dit.

M. LE MAIRE.- En tout cas, ce que l'on dit, on le fait.

M. DERNONCOURT.- Exactement. On a déjà baissé par deux fois la taxe.

M. LE MAIRE.- Sur ce vote des taux, y a-t-il des interventions ?

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Monsieur le Maire, cela fait deux fois que vous évoquez la commune d'Hénin-Beaumont dans votre discours en réponse à mes propres interventions. Sachez que je ne suis aucunement un représentant de cette commune, ni je ne sais quel ambassadeur. Je vous rappelle que j'ai été élu conseiller municipal de la commune de Liévin.

Concernant cette délibération, vous avez fait voter deux années de suite des baisses du taux de la taxe foncière sur le foncier bâti (1,27 point, puis 1,5 point). Nous le saluons une nouvelle fois, surtout dans une commune où la pression fiscale est aussi forte.

Malheureusement, nous ne pouvons que regretter que cet effort n'ait pas été prolongé cette année. Compte tenu de la crise économique qui a déjà débuté – le chômage a effectivement très largement augmenté, notamment chez les plus fragiles, les plus jeunes –, nous risquons de manquer de marges de manœuvre budgétaire à l'avenir. Nous estimons donc qu'une baisse même symbolique aurait été un signe positif envoyé à tous les Liéviinois en leur montrant que la Commune faisait de réels efforts. Malheureusement, ce ne sera pas le cas cette année.

Nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Ce que vous dites, Monsieur MOMPEU, est extrêmement contradictoire. J'ai beaucoup de mal à vous comprendre. Vous dites que nous allons manquer de marges de manœuvre pour faire face à la crise économique et aux difficultés sociales de la population et, en même temps, vous nous demandez de baisser les taux. Je ne comprends plus. Je ne suis pas mathématicien, mais je sais que cela ne marche pas.

M. MOMPEU.- Vous savez bien que, si la crise économique se présente, et, malheureusement, elle se présentera, les recettes vont baisser et vous aurez moins de marges de manœuvre pour baisser à l'avenir les taux de la fiscalité. C'était très clair.

M. LE MAIRE.- Vous êtes un devin, je vous en félicite.

Faites-nous confiance. Je sais que votre intérêt est de ne pas nous faire confiance. Vous aimeriez que nous nous trompions et que nous ne fassions pas ce que nous avons proposé aux Liéviinoises et aux Liéviinois. Je vous rassure, Monsieur MOMPEU, nous allons le faire.

Il y a une chose qui fonctionne bien à Liévin, c'est « l'entrepreneante », mais c'est aussi « l'inventive et la créative ». Eh bien, nous ne manquerons pas d'être inventifs et créatifs, ne serait-ce que pour vous donner tort.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Aucune autre).*

Qui vote contre ? *(Le groupe « Liévin de demain », soit trois votes contre).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois voix contre.)

Je vous remercie.

Madame GERMA, pour la neutralisation des dotations aux amortissements.

- **Budget principal – Neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées**

Mme GERMA.- Cette délibération a pour objet de mettre en œuvre pour l'exercice 2020 la procédure de neutralisation budgétaire pour le montant total de dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées.

En effet, les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement obligatoires pour alimenter en recettes la section d'investissement. Les subventions d'équipement versées par la Commune font aussi l'objet d'un amortissement. Il est possible aujourd'hui de neutraliser budgétairement les dotations aux amortissements de ces subventions d'équipement versées, ce qui permet d'apporter des marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement. Ce choix peut être effectué par les collectivités qui présentent alors l'option retenue dans le budget.

L'opération de neutralisation est une opération d'ordre budgétaire. Un mandat en investissement est émis au débit du compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » et un titre en fonctionnement est porté en crédit du compte 7768 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées ».

Nous proposons donc de mettre en place cette neutralisation budgétaire totale des amortissements des subventions d'équipement versées pour l'exercice 2020 sur le budget principal, ce qui permet de diminuer l'impact budgétaire en dépense de fonctionnement. Cette opération comptable est inscrite au budget primitif 2020 du budget principal.

M. LE MAIRE.- C'est une opération comptable, mais qui n'est pas si neutre que cela parce que cela nous donne quelques marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement, là où il faut effectivement faire le plus d'effort. Cela nous est permis parce que nous avons de très bons résultats.

Mes chers collègues, y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Le groupe « Liévin de demain », soit trois abstentions*).

J'en déduis que, pour les autres, le vote est positif.

(*La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois abstentions.*)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, pour la délibération suivante.

- **Budget principal – Reprise de la provision pour risques et charges relative à la requête en référé déposée par la société ETSV**

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, nous avons déjà évoqué cette affaire avec la société ETSV dans la précédente mandature, cette société réclamait à la Ville le paiement de 230 446,59 € pour des factures que nous n'aurions pas payées. Je rappelle que la Ville ne s'opposait pas au règlement de ces factures, mais demandait auparavant des factures détaillées et des justificatifs comme l'impose la réglementation.

ETSV ayant déposé un recours, la Ville avait par principe de précaution constitué une provision à hauteur de 230 500 €. Or, le jugement rendu n'a pas suivi la requête de la société ETSV et sollicité le paiement par notre collectivité d'une somme de 36 789,99 €. La société ETSV n'ayant pas fait appel de cette décision, la provision doit être reprise car elle devient sans objet.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

C'est aussi la vie d'une collectivité. Parfois, on conteste certaines décisions. Parfois, on gagne et, parfois, on perd, on le verra d'ailleurs tout à l'heure. En tout cas, lorsque nous jugeons qu'il faut faire valoir les droits de la collectivité, nous le faisons toujours. En l'occurrence, cela a été positif pour nous.

Y a-t-il des votes contre cette délibération ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

- **Budget principal – Constatation d'une provision pour risques et charges relative à de probables démolitions de bien situés Impasse Hérode**

M. DERNONCOURT.- Rappelons que, dans le cadre de la veille foncière, la Ville se porte acquéreur de biens situés impasse Hérode où des démolitions seront probablement à prévoir à moyen terme. Le 5 avril 2019, le Conseil municipal de la précédente mandature avait voté une provision de 50 000 €. Or, il est proposé aujourd'hui, compte tenu des biens qui seront à démolir, d'abonder cette provision de 50 000 € supplémentaires.

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas si tout le monde connaît cette impasse. Entre la rue Léon Blum et la rue Ampère, il y a un coin pas très large, on commence à entrer dans cette impasse et, après, cela s'élargit un peu. Il faut avouer que les conditions de vie de celles et ceux qui vivaient dans cet endroit étaient difficiles. La Ville a donc mis en place une veille foncière sur ce secteur. Je crois que tout est acheté. Autant vous dire qu'il va falloir aussi démolir et que les perspectives de réutilisation de ce terrain sont un peu compliquées. C'est une opération qui sera déficitaire, mais cela fait partie des choses nécessaires dans une ville. Pour celles et ceux qui connaissaient la situation de ceux qui vivaient là, ce n'était pas très intéressant et parfois même dangereux car il n'était guère facile aux véhicules de sécurité d'y accéder.

Il faut donc provisionner tout cela, c'est un bon usage budgétaire.

Est-ce que tout le monde est d'accord sur cette délibération ?

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, c'est un sujet que vous avez déjà présenté, mais nous ne l'avons pas voté.

- **Budget principal – Constatation d'une provision pour risques et charges relative au déficit prévisionnel de l'opération de lotissement du Grand Siècle**

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, dans un souci de faire une présentation globale et cohérente des lotissements, j'ai fait une seule présentation pour le budget et pour la provision.

M. LE MAIRE.- Pas de problème sur cette délibération ?

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI.

- **Budget annexe Nauticaa – Reprise de la provision pour risques et charges financiers dans le cadre du litige lié au règlement des lignes d'eau des scolaires et clubs de Liévin pour la période courant de février à décembre 2017**

M. JACKOWSKI.- Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, dans l'affaire qui opposait la Ville de Liévin à la société Castalie qui gère le centre Nauticaa concernant le règlement des lignes d'eau des scolaires et clubs de Liévin, le tribunal administratif, par jugement du 27 décembre 2016, a rejeté le recours formulé par Castalie tendant à demander l'annulation de la délibération du 19 octobre 2011. Dès lors, la Commune, suite à ce jugement, a fait application de ladite délibération et a stoppé la mise en paiement des factures de lignes d'eau des scolaires et clubs de Liévin à compter de février 2017 et ce jusqu'à la fin de la délégation le 31 décembre 2017. La Commune a, lors du Conseil municipal du 12 octobre

2017, constitué une provision de 95 000 €, puis ajusté celle-ci à hauteur du montant exact des factures transmises pour la période de février de 2017 à décembre 2017, soit 87 330 €, lors du Conseil municipal du 19 octobre 2018.

Une ordonnance a été rendue par le tribunal administratif nous condamnant au versement de ladite somme à titre de provision à la société Castalie. La somme de 87 330 € a été versée à Castalie. Il convient donc de reprendre la provision qui avait été constituée à cet effet. Les crédits nécessaires à cette reprise sur provision sont prévus au budget primitif 2020 Nauticaa.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

C'est une affaire ancienne qui est définitivement réglée.

Monsieur LUDWIKOWSKI, je vous sais adepte du centre Nauticaa.

M. LUDWIKOWSKI.- Sur le budget annexe Nauticaa, je regrette qu'on ait perdu et que l'on doive payer cette somme.

Je profite de cette délibération pour vous prier de suivre – je ne sais pas si c'est fait – le marché public qui a été passé avec cette société. En effet, il me semble qu'il y a des points dans le marché public qui ne sont pas respectés par ce délégataire qui, au-delà de nous prendre notre argent pour des histoires de lignes d'eau, ne respecte pas ses engagements auprès de la Ville, notamment dans les équipements de la piscine et dans un certain nombre de choses sur lesquelles il s'est engagé. Je vous invite – cela doit exister en mairie – à suivre particulièrement ce marché public. Je ne sais pas si des points de suivi ont été établis. Je pense qu'il y a une dérive du délégataire dans le fonctionnement de cet outil nautique qui est vraiment un fleuron de la ville.

Merci, Monsieur le Maire, de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI, je vous sais un habitué de ce centre, moi également d'ailleurs ; nous avons donc l'occasion tous les deux de constater parfois quelques dysfonctionnements mais aussi, d'une manière générale, le bon fonctionnement de cet outil. Il ne faut pas toujours mettre le doigt où cela fait mal, il y a aussi de nombreux points qui vont très bien. Ce n'est quand même pas pour rien que, dans ce centre, il y a 300 000 usagers chaque année, c'est que cela ne doit pas être si mal.

Néanmoins, je peux vous rassurer, je vous l'avais d'ailleurs dit dans la précédente mandature, nous contrôlons désormais tout cela. Ce qui n'est pas réalisé fait l'objet de dédommagement. Ne vous inquiétez pas là-dessus, le directeur général des services est très attentif à cela et une cellule de spécialistes dans ce domaine – Monsieur GALLO y est à titre financier, Monsieur DESPREZ également – regarde la bonne exécution du contrat. Je trouve que cette relation est tout à fait normale ; une relation de partenariat est aussi une relation de contrôle. Nous exerçons donc ce contrôle et, lorsqu'il y a quelques défiances, nous faisons valoir les droits qui sont les nôtres. Je vous rassure pleinement.

Moi-même, de temps en temps, je peste sur certains points, mais il faut regarder les choses en face, nous avons quand même un centre aquatique extraordinaire et il le sera encore davantage lorsque nous aborderons ici sa phase de rénovation et surtout d'extension qui en fera le plus beau centre aquatique au nord de Paris et cela très largement. Je vous signale d'ailleurs que le concours d'architecture sur cette rénovation extension a été lancé et que 35 cabinets d'architecture ont répondu, 35 signatures parmi les plus belles signatures françaises, voire européennes dans le domaine des centres aquatiques. Cela veut dire que ce centre est quand même intéressant ; sinon, ils ne seraient sans doute pas venus y jeter un coup d'œil et ils n'auraient sans doute pas postulé pour cette nouvelle phase d'agrandissement de notre centre aquatique.

Ne vous inquiétez pas, nous faisons très attention à cela. Merci de votre remarque.

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? (Aucune).

Y a-t-il des abstentions ? (Aucune).

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour la délibération suivante.

- **Clôture de l'autorisation de programme AP/CP 19.01 – Rénovation de la cité minière du 2 mai**

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, si vous m'y autorisez, pour nos nouveaux collègues, je ferai un peu de pédagogie, puisque je suis le premier à rapporter sur ce sujet.

Un certain nombre d'autorisations de programme vont nous être présentées lors de cette séance. À quoi sert une autorisation de programme ? En votant une autorisation de programme, le Conseil municipal traduit comptablement et juridiquement l'engagement politique et financier relatif à un projet d'investissement dans son ensemble.

La plupart des programmes d'investissement présentent un caractère pluriannuel. Pour les suivre budgétairement et surtout réserver sur la durée de l'opération les enveloppes prévisionnelles nécessaires année après année, un outil de gestion budgétaire est particulièrement indiqué, il s'agit de ce que l'on appelle l'AP/CP, autorisation de programme/crédit de paiement.

L'autorisation de programme correspond à l'enveloppe globale du projet, elle est décomposée en échéancier de dépenses annuelles que l'on appelle les crédits de paiement. Chaque crédit de paiement correspond donc aux crédits qui peuvent être engagés sur un exercice, la somme des crédits de paiement annuels est obligatoirement égale à l'enveloppe de l'autorisation de programme.

J'espère avoir été aussi clair que possible.

Une autorisation de programme avait été votée par nos prédécesseurs pour assurer le suivi du programme Cité minière du 2 mai, en avril 2019, mais la Commune a depuis affiné ce programme qui s'inscrit dans un vaste plan de rénovation des cités minières. De ce fait, il est proposé de clôturer cette autorisation de programme pour intégrer l'opération dans une nouvelle AP qui intégrera l'ensemble des cités minières concernées, chaque opération étant néanmoins individualisée à l'intérieur de cette nouvelle autorisation de programme pour en assurer un suivi rigoureux.

Le bilan de clôture de l'autorisation de programme « Rénovation de la cité minière du 2 mai » se résume de la manière suivante :

- Création de l'AP/CP : avril 2019.
- Montant : 1,8 M€.
- Consommation de l'enveloppe : 0,00 €.
- Solde de clôture : 1,8 M€.

Pourquoi cette absence de consommation sur cette autorisation de programme, me demanderez-vous ? Parce que ce programme de rénovation se fait en co-maîtrise d'ouvrage avec des bailleurs. La Ville n'étant pas la seule intervenante dans le projet, elle ne peut donc maîtriser l'ensemble des délais et les éventuels retards des autres parties prenantes.

Nous aurons l'occasion de revenir sur la nouvelle AP/CP Cité minière.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Effectivement, nous aurons une nouvelle AP/CP Cité minière. Ce sera d'ailleurs un très gros chantier de cette mandature. Il va y avoir l'engagement de l'ERBM, je crois qu'une dizaine de cités minières de Liévin sont concernées, avec 1 300 ou 1 400 logements qui vont connaître des travaux extrêmement importants. J'ai toujours plaidé sur le fait que, au-delà des travaux qui doivent être réalisés sur le bâti en termes de rénovation énergétique de ces maisons minières, nous avons la responsabilité – pas nous seulement ; pour l'instant c'est nous, mais j'espère que nous serons largement rejoints par les grandes collectivités, la Région, le Département, les Intercos, l'État qui viendra, je l'espère, en complément – de la rénovation des espaces publics, notamment l'enterrement des réseaux, cela va de soi. Je le dis aussi, Monsieur LUDWIKOWSKI – cela vous fera rêver, je l'espère –, j'aimerais que ces cités minières deviennent des cités-jardins.

M. LUDWIKOWSKI.- Très bien.

M. LE MAIRE.- C'est quelque chose que je souhaite à tout prix.

Sur la cité des Genettes, nous allons mettre une somme extrêmement importante sur la rénovation des espaces publics, mais, à titre tout à fait personnel, je souhaite vraiment que ces cités minières soient des cités-jardins. J'en ai vu quelques-unes lorsque j'étais étudiant en Angleterre en particulier. Je pense que, là, nous aurons véritablement réussi cette opération de faire des villes vertes, des villes extrêmement agréables.

Ces cités ont un atout, c'est du logement individuel. On parlait du Covid, de cette crise sanitaire qui a frappé tout le pays. On s'est rendu compte que c'était plus intéressant de vivre dans une maison avec son petit jardin et qu'il était plus difficile de vivre dans les collectifs.

J'en veux pour preuve qu'on m'a signalé que quelques habitants de la métropole se renseignaient sur notre commune pour y acheter un bien, pour quitter le collectif et venir en individuel. J'espère que ce sera un mouvement de fond. L'habitat individuel est quand même autrement plus agréable que le collectif notamment dans une crise comme celle-là. Les Liévinois ont d'ailleurs eu beaucoup de courage et de patience. Je passais assez régulièrement à la cité Léon Blum, je voyais ces gens dans les collectifs avec des enfants et je me disais qu'il devait être assez terrible de n'avoir le droit que de sortir une heure. Les Liévinaises et Liévinois ont été remarquables, il y a eu un grand respect de ce confinement, ils ont été très disciplinés et je voudrais une fois de plus les en remercier.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? *(Aucune).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe « Liévin de demain », soit trois abstentions).*

(La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois abstentions.)

Je vous remercie.

Nous poursuivons, Monsieur GOGUILLON.

- **Création de l'AP/CP 20.01 – Rénovation des chevalements**

M. GOGUILLON.- Comme vous le savez, nous avons deux chevalements sur notre commune, l'un situé à Saint-Amé et l'autre situé le long du CD59.

La Ville va procéder à la rénovation et à la mise en lumière de ces chevalements. Le coût estimé de l'opération est de l'ordre de 1,8 M€. Une autorisation de programme est proposée pour suivre financièrement ce projet dont la réalisation s'étalera sur plusieurs exercices. Dès 2020, des études devront être lancées et nécessitent l'inscription des crédits.

Cette AP/CP d'un montant de 1,8 M€ est présentée ci-dessous :

- AP/CP 20.01, rénovation chevalements.
- Montant de l'AP 1,8 M€.
- CP 2020 : 102 500 €.
- CP 2021 : 340 000 €.
- CP 2022 : 1 357 500 €.

Le financement prévisionnel de l'AP/CP est le suivant : 900 000 € d'autofinancement et 900 000 € de recours à l'emprunt.

Le Conseil est appelé à délibérer sur cette question.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Tout à l'heure, vous disiez qu'il fallait chercher des subventions. Sur le chevalement n° 1, il me semble que pas mal d'antennes sont posées et on pourrait demander aux opérateurs de participer à cette rénovation du chevalement. À Saint-Amé, il n'y a pas d'opérateurs, mais au moins le chevalement n° 1 pourrait être rénové grâce aux opérateurs qui ont posé leurs antennes.

M. LE MAIRE.- Si votre vœu était exaucé, je serais content. Nous allons solliciter les opérateurs en question, mais, au vu des redevances qu'ils nous font verser, des redevances qui sont d'un montant ridicule, je ne suis pas sûr qu'ils nous donnent une grosse somme. Cela dit, il vaut mieux tenter ; qui ne tente rien n'a rien.

Je pense que la crise n'est pas trop forte pour les opérateurs. Ce serait une belle occasion de venir aider le maire d'une modeste commune minière pour continuer de mettre son patrimoine en valeur. Je rappelle qu'une des ambitions de la Ville est d'illuminer les chevalements la nuit. Lorsqu'on a des éléments patrimoniaux comme ceux-là, il faut les mettre en valeur et les montrer.

Messieurs les journalistes, allez-y ! Je vous remercie.

Est-ce que, sur cette AP/CP, le vote est le même que précédemment ?

M. MOMPEU.- Non, nous votons pour.

M. LE MAIRE.- Merci.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Monsieur DARRAS, pour la délibération suivante.

- **Création de l'AP/CP 20.02 – Aménagement du secteur Jaurès**

M. DARRAS.- Notre ville va procéder à l'aménagement du secteur Jaurès, secteur au sud du centre de conservation du Louvre, pour un coût estimé de 5,4 M€ et ce, sur une durée de trois exercices. La création d'une autorisation de programme pour en assurer le suivi est donc ici totalement justifiée.

L'enveloppe globale est de 5,4 M€. La répartition des crédits se fera sur trois exercices, conformément au tableau figurant sur le projet de délibération (2 M€, 2 M€, 1,4 M€). Le financement prévisionnel de ce programme sera assuré par des subventions de la Communauté d'agglomération pour 1,4 M€ et par recours à l'emprunt.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Monsieur le Maire, pour l'aménagement du secteur Jaurès, je ne vois pas exactement sa délimitation. Nous n'avons pas eu les annexes sur papier, je n'ai pas pensé à demander s'il y avait une annexe sur cette délibération. Pouvez-vous nous préciser le secteur concerné ?

M. LE MAIRE.- Si j'ai bon souvenir, c'est la rue du Dauphiné qui fait frontière entre Lens et Liévin, jusqu'à la rue du docteur Piette. De l'autre côté, c'est la rue Jean Jaurès et la rue du Béarn (??). En gros, cela correspond à l'ancienne cité minière Jean Jaurès dite des Camus hauts et des Camus bas.

M. LUDWIKOWSKI.- En quoi consiste l'aménagement ?

M. LE MAIRE.- Il y a d'abord les réserves du Louvre et un parc urbain va être co-aménagé par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et la Ville de Liévin. Ensuite, il y a la construction de logements qui a d'ailleurs déjà démarré, à la fois du logement social collectif, du logement intermédiaire et de l'accession à la propriété. Il y a quelques équipements publics, notamment la reconstruction de l'école Jean Jaurès, puisque le choix a été fait de reconstruire une nouvelle école plutôt que de privilégier une rénovation, la rénovation coûtant aussi cher qu'une construction nouvelle.

Ai-je répondu à votre question, Monsieur LUDWIKOWSKI ?

M. LUDWIKOWSKI.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Il y a eu des réunions publiques sur ce projet. Voilà en tout cas le périmètre et l'objet de l'aménagement de ce secteur. Tout y est passé. Cela fait une quinzaine d'années que les Camus hauts ont été démolis et, par la suite, les Camus bas. À l'origine, la rénovation devait consister en un éco-quartier et l'arrivée du centre de conservation du Louvre a fortement modifié l'objet de ce réaménagement.

Mes chers collègues, qui s'abstient sur cette délibération ? *(Le groupe « Liévin de demain », soit trois abstentions).*

Qui est contre ? *(Personne).*

(La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois abstentions.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, sur l'extension de Nauticaa.

- **Création de l'AP/CP 20.03 – Extension Nauticaa**

M. JACKOWSKI.- La Ville de Liévin va procéder à d'importants travaux de rénovation et d'extension d'un centre Nauticaa.

Pour mémoire, le centre Nauticaa, c'est 350 000 entrées par an, c'est le plus grand centre nautique en fréquentation au nord de Paris.

L'enveloppe globale a été estimée à 14 M€ et le programme s'étalera sur quatre ans de 2020 à 2023. 14 M€, c'est une belle enveloppe, qui explique aussi l'intérêt des architectes.

Il est proposé de créer une autorisation de programme au regard du caractère pluriannuel de l'opération. Cette procédure vise avant tout à planifier la mise en œuvre de l'investissement sur le plan financier, organisationnel et logistique en respectant les règles d'engagement. Le détail de l'opération figure dans le tableau. Sur le financement prévisionnel, on s'aperçoit que l'emprunt représente 40 % de l'opération, moins que la chasse aux subventions dont vous avez parlé, Monsieur le Maire, et que l'autofinancement est de 3,6 M€.

M. LE MAIRE.- Monsieur JACKOWSKI, vous me décevez. Moi qui pensais que l'intérêt des architectes consistait à l'intérêt de l'équipement, vous ramenez cela à des choses purement mercantiles.

(Rires)

Y a-t-il des interventions sur cette AP/CP ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- C'est Nauticaa. Vous savez ce que je pense du délégataire, mais, en l'occurrence, il ne s'agit pas du délégataire.

Figurez-vous, Monsieur le Maire que, durant cette période de confinement, je me suis beaucoup baladé à pied et à vélo dans la ville, en ne respectant d'ailleurs pas la limite de l'heure autorisée, en ayant deux autorisations, une que je signalais par exemple à 16 heures et une que je signalais à 17 heures.

M. LE MAIRE.- Faites attention à ce que vous dites. C'est public.

M. LUDWIKOWSKI.- J'étais tout seul dans la nature. A priori, je n'ai pas contaminé qui que ce soit.

J'ai traversé à plusieurs reprises le Parc des équipages qui côtoie ce centre Nauticaa et je suis allé jusque sur la vélo-route, là où il y a Benalu. Je me suis aperçu de l'énorme erreur que j'avais faite en votant la rétrocession de terrain du syndicat du Val de Souchez à la société Benalu. Apparemment, ce terrain leur appartenait et on avait construit une vélo-route sur ce terrain. J'ai découvert avec stupeur l'erreur que j'avais faite car, maintenant, ils ont posé une clôture en plaques de ciment et cela mange complètement sur le secteur vert du Val de Souchez, cela vient à 10 mètres de la vélo-route. En me promenant dans le Parc des équipages, je me suis dit qu'il ne fallait pas que je fasse la même erreur.

Je n'ai pas connaissance du projet d'extension, hélas. Il serait bien de faire partager le projet à l'ensemble des élus. On en est à choisir un architecte. Si ce projet d'extension consiste à venir encore mordre plus sur le Parc des équipages, je m'opposerai à ce projet d'extension. Je ne sais pas ce que vous avez prévu mais, devant, ils ne peuvent pas parce qu'il y a des parkings et les aménagements pour le BHNS ; sur le côté droit, il y a aussi des parkings. Cela ne peut donc être que derrière. Il n'y a qu'une possibilité, soit on vient mordre sur les parkings derrière qui sont très peu utilisés en sous-sol, soit on vient mordre sur le Parc des équipages.

Si on vient mordre sur le Parc des équipages, je m'opposerai à cette extension du centre Nauticaa aussi grand centre nautique qu'il soit. Le Parc des équipages en pleine ville est une chance pour nous et il faut tout faire pour que ce parc soit bien soigné et entretenu, comme d'ailleurs le Bois de Riaumont. C'est une chance à Liévin que d'avoir des arbres et des espaces verts au cœur de notre ville. Cette chance, il faut la conserver.

De grâce, si cette extension du centre nautique vient mordre sur ce parc qui est très contraint à cet endroit-là, puisqu'il y a une espèce d'étranglement, je m'opposerai à ce projet d'extension.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI, effectivement, il mord un peu mais très légèrement, la superficie sur laquelle cela mord est extrêmement faible et, d'ailleurs, pas forcément sur des espaces qui sont boisés. Vous allez donc voter contre, alors que vous avez voté pour précédemment.

Je le répète, ce centre Nauticaa a besoin d'une phase de rénovation et d'extension s'il veut continuer à être un centre aquatique intéressant où le déficit – car tous ces équipements sont déficitaires – est le plus faible de toute la région. Une étude a été réalisée par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin sur la question et, entre le déficit par baigneur à Liévin et le déficit par baigneur dans d'autres centres nautiques – je ne citerai pas de nom –, je peux vous assurer que la différence va de 1 à 5. Il faut donc faire cette rénovation et extension ; sinon, c'est nous qui allons toujours allonger la sauce.

Je vous rappelle que, dans le précédent contrat, nous avons procédé à 400 000 € d'économie annuelle sur le nouveau contrat. Je peux dire que, sur le nouveau contrat de chauffe, il va être réalisé 350 000 € d'économie annuelle. Comme quoi, parfois, la concurrence a du bon.

Cela va donc mordre un peu, Monsieur LUDWIKOWSKI, mais, moi aussi, je suis très attaché à tous ces espaces. Pendant le confinement, j'avais d'ailleurs une chance extraordinaire, j'habitais à côté du bois de Riaumont. Je dois avouer que j'avais eu rarement l'occasion de m'y balader et j'ai couru dans le bois de Riaumont. J'ai fait des photos magnifiques, c'est d'une beauté extraordinaire. On a des lieux à Liévin qui sont parfois méconnus parce qu'on n'a pas l'occasion d'y aller pendant la bonne période. Pendant 15 jours, ce bois de Riaumont était enchanteur.

Moi aussi, je souhaite conserver le Parc des équipages et l'embellir encore. Je souhaite même en créer davantage.

Je vous signale d'ailleurs, Monsieur LUDWIKOWSKI – cela ne vous a pas échappé, car je vous sais très attentif à l'actualité municipale –, que, cette année, on a planté 324 arbres. Ce sera très largement supérieur aux quelques arbustes qui pourraient éventuellement être affectés par ce projet d'agrandissement. C'est aussi dans le programme qui est le mien, les plantations d'arbres vont continuer. Je pense en particulier que, si le sud du territoire ne manque pas d'espaces verts, le nord du territoire est beaucoup moins doté en espaces verts. Il faut donc faire un effort particulier sur le nord du territoire, le nord de notre ville pour le doter d'espaces verts supplémentaires. Dans le nord de la ville, les cités minières ont également besoin d'être végétalisées.

Cela va donc rogner un peu, mais franchement très peu par rapport à l'importance du projet et surtout par rapport à l'importance de ce que nous faisons parallèlement à cela en termes de plantations.

Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- J'ajoute un détail. Aujourd'hui, l'insertion du centre Nauticaa, quand on est dans le parc des équipages, n'est pas des plus harmonieuses. Même si on prend un peu d'espace, on veillera en revanche à ce que l'insertion soit beaucoup plus agréable pour les promeneurs du parc des équipages.

M. LE MAIRE.- Je mets au vote cette délibération.

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

Y a-t-il des votes contre ? *(Le groupe « Liévin verte 2020 » et le groupe « Liévin de demain », soit quatre votes contre).*

(La délibération est adoptée par 35 voix pour, quatre voix contre.)

Je vous remercie.

Madame BETREMIEUX, pour la délibération suivante.

- **Création de l'AP/CP 20.04 – Rénovation de la salle de l'Espérance**

Mme BETREMIEUX.- Dans le cadre de la rénovation de la salle de l'Espérance, il s'agit de créer une autorisation de programme AP/CP 20.04.

Cette autorisation de programme permet de réserver une enveloppe globale qui sera ensuite échelonnée en crédits de paiement sur plusieurs exercices. Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

La Ville va procéder à la rénovation de la salle de l'Espérance pour un budget total de 2 M€, sur une durée de cinq ans. Le financement prévisionnel de ce programme sera assuré par de l'autofinancement à hauteur de 1 M€, des subventions de l'État attendues pour 250 000 € et le recours à l'emprunt pour 750 000 €.

L'année 2020 sera réservée aux études.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BETREMIEUX.

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame CLÉMENT, pour la délibération suivante.

- **Création de l'AP/CP 20.05 – Renouvellement du mobilier dans les écoles**

Mme CLÉMENT.- La Ville de Liévin a fait de la politique scolaire et l'avenir de ses jeunes Liévinos et Liévinos une priorité. Elle met tout en œuvre pour leur offrir les meilleures conditions de travail et c'est à ce titre qu'elle va procéder au renouvellement du mobilier de l'ensemble des écoles de Liévin.

Le coût prévisionnel est de l'ordre de 810 000 €.

La Commune a décidé de procéder à un remplacement progressif en étalant la charge sur la durée du mandat, sachant que nous débuterons par les écoles élémentaires puisque le mobilier des écoles maternelles est encore très beau. La création d'une autorisation de programme pour en assurer le suivi est donc ici totalement justifiée.

L'autorisation de programme portera le n° AP/CP 20.05, pour un montant de 810 000 €. La durée de cette autorisation de programme sera de six ans.

L'enveloppe des crédits de paiement annuels sera de 185 000 € en 2020, puis de 125 000 € de 2021 à 2025. Le financement sera assuré intégralement par l'autofinancement.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CLÉMENT.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Toujours pour la recherche d'un peu d'argent, l'ancien mobilier récupéré pourrait aussi être mis en vente. On peut faire une journée dans l'année ou tous les deux ans. Je pense que certains Liévinos seraient amateurs de récupérer à moindre prix des tables d'école, une table ou des chaises pour équiper la chambre de leurs enfants. J'en connais qui sont à la recherche d'anciens mobiliers scolaires. Ils ne sont pas toujours en bon état, mais pour le peu de mobiliers qui se trouvent encore en bon état, pourquoi ne pas récupérer quelques deniers ?

M. LE MAIRE.- Souvent, on fait plaisir à nos associations qui sont en demande de mobilier. Parfois, on en envoie sur des opérations humanitaires. S'il en reste, effectivement, pourquoi ne pas faire une petite bourse en mobiliers scolaires.

Y a-t-il des votes contre cette AP/CP ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur BELKADI, sur les city stades.

- **Création de l'AP/CP 20.06 – City stades**

M. BELKADI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération porte sur la création d'une autorisation de programme AP/CP 20.06 « City-stades ».

Le suivi des opérations qui présentent un caractère pluriannuel est assuré au sein de la collectivité par des autorisations de programme. L'autorisation de programme permet de réserver une enveloppe globale du budget qui est ensuite échelonnée sur plusieurs exercices sur plusieurs crédits de paiement, l'ensemble étant égal au montant voté de l'autorisation de programme. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre de l'investissement sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique. En respectant les règles d'engagement, elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité financière des engagements de la collectivité.

La Commune de Liévin souhaite proposer aux enfants Liévinos des city stades au sein de ses différents quartiers. Un city stade devrait ainsi être réalisé par an, à l'exception de l'exercice 2022, jusqu'à la fin du mandat pour chaque quartier. La création d'une autorisation de programme pour en assurer le suivi est ici totalement justifiée.

L'autorisation de programme portera le n° AP/CP 20.06 « City stades ». L'enveloppe globale sera de 1 435 000 €. La répartition des crédits se fera sur quatre ans conformément au tableau que les élus ont sur document.

Le financement prévisionnel de ce programme sera assuré par l'autofinancement à hauteur de 1 250 000 €, des subventions du Département attendues à hauteur de 185 000 €.

J'apporterai une explication supplémentaire concernant les crédits 2022. La Collectivité est déjà engagée budgétairement sur d'autres projets, ce qui ne permettra pas d'assurer la réalisation d'un city stade cette année-là. La création des city stades reprendra en 2023

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BELKADI.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Par principe, nous sommes favorables à l'installation de tous les équipements qui dynamisent la vie de nos quartiers et offrent des animations aux jeunes Liévinos. Cependant, dans plusieurs

communes dans lesquelles ces équipements ont été installés (par exemple Meurchin, Aix-Noulette), ils ont généré des nuisances importantes pour les riverains, pourrissant parfois la vie de quartiers entiers. Ces installations ne sont pas anodines pour la vie des riverains, ni d'ailleurs pour le budget de la Commune.

En l'absence d'études précises notamment sur les nuisances sonores anticipées et en l'absence d'assurance sur les conséquences de ces futurs équipements sur la tranquillité publique, nous nous abstenons.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOMPEU, pour cet éclairage qui n'en est pas un pour nous. Lorsque nous avons implanté le city stade de Saint-Albert, cette considération a bien évidemment fait partie intégrante de la réflexion de mes équipes. Il fallait trouver un endroit qui suscite le moins de trouble possible du voisinage. La localisation du city stade est donc ô combien importante. Deuxièmement, il faut aussi une surveillance. Nous avons la chance d'avoir à Liévin une police municipale qui est chargée d'ouvrir, de fermer l'équipement et de veiller régulièrement à ce que le city stade soit le lieu d'un fonctionnement normal, d'une pratique normale de basket, de football, etc., mais pas autre chose.

S'agissant de celui qui a été ouvert à Saint-Albert, je ne dis pas que, de temps en temps, il n'y a pas eu un ou deux appels pour dire qu'il y avait un peu de bruit, mais je ne vais pas me limiter à ces quelques coups de fil. Cela fait plus d'un an qu'il existe et, d'une manière générale, le choix qui a été le nôtre et aussi le mode de surveillance font qu'il s'intègre parfaitement dans le quartier sans provoquer ce que vous avez évoqué à Meurchin ou Aix-Noulette.

Lorsqu'on a un city stade qui est source de nuisance, c'est désagréable. Il est vrai qu'il faut faire extrêmement attention au lieu d'implantation, mais c'est presque évident. Cela ne nous a pas échappé ou nous serions des amateurs, Monsieur MOMPEU.

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? (*Aucune*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Le groupe « Liévin de demain », soit trois abstentions*).

(*La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois abstentions.*)

Je vous remercie.

Madame SADOUNE.

- **Création de l'AP/CP 20.07 – ANRU2**

Mme SADOUNE.- Nous sommes engagés dans un projet avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine 2 pour le secteur de Vent de Bise Jean Lebas centre. Les études étant terminées, nous allons pouvoir entrer dans la phase opérationnelle. Il nous faut pouvoir inscrire une autorisation de programme avec des crédits de paiement qui courent de 2020 à 2025 pour un budget prévisionnel de 16,3 M€ et une répartition telle qu'indiquée au projet de délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SADOUNE.

Qui est contre ? (*Le groupe « Liévin de demain », soit trois votes contre*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

(*La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois voix contre.*)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Création de l'AP/CP 20.08 – Rénovation des cités minières**

M. DARRAS.- Une autorisation de programme peut regrouper plusieurs opérations de même nature, ce qui, dans le cas présent, est tout à fait adapté au programme de rénovation des cités minières. C'est la

raison pour laquelle nous vous avons proposé précédemment de solder l'AP/CP « Rénovation de la cité du 2 mai » pour l'intégrer à cette nouvelle AP/CP plus générale « Rénovation des cités minières ».

Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, l'engagement pour le renouveau du bassin minier a été signé en mars 2017 à Oignies, en présence du Premier ministre de l'époque, Monsieur CAZENEUVE, et de l'ensemble des collectivités territoriales. L'objectif est de réhabiliter 23 000 logements sur dix ans à l'échelle de l'ensemble du bassin minier Nord - Pas de Calais.

Les travaux sont déjà lancés dans certaines cités de différentes villes de la communauté d'agglomération, dont Liévin avec la cité des Genettes qui compte 162 logements.

La Ville de Liévin a décidé d'accompagner les travaux des bailleurs par une intervention conséquente sur les espaces publics : réfection des voiries, des trottoirs, enfouissement des réseaux, plantation d'arbres pour réaffirmer le côté cité-jardin des Genettes, réalisation de pistes cyclables, traitement de la limite entre parties privatives et domaine public.

L'autorisation de programme porte le n° 20.08 « Rénovation des cités minières », pour un montant total de 5 898 000 €. La durée de cette AP est de cinq ans. Elle est composée dans un premier temps d'une opération relative à la cité minière 2 mai d'un montant de 1 698 000 € et d'une opération relative à la cité des Genettes d'un montant de 4 200 000 €.

Le financement prévisionnel de ce programme sera assuré par des subventions et des participations pour 1 455 000 € à ce jour et par un recours à l'emprunt.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Sur cette autorisation de programme, qui vote contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

(*La délibération est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON, pour la délibération suivante.

- **Création de l'AP/CP 20.09 – Travaux des espaces publics**

M. GOGUILLON.- L'entretien et l'aménagement des espaces publics constituent une priorité et la Commune y consacre chaque année une enveloppe significative. Au regard du caractère pluriannuel et récurrent de l'opération, une autorisation de programme de six ans est proposée pour un montant global de 7 140 000 €.

Le détail de cette autorisation de programme et des crédits de paiement correspondants est repris ci-dessous :

- N° AP 20.09.
- Libellé : travaux des espaces publics.
- Montant de l'AP : 7 140 000 €.
- CP 2020 : 2 050 000 €.
- CP 2021 : 2 290 000 €.
- CP 2022, 2023, 2024 et 2025 : 700 000 € pour chaque année.

Le financement de cette autorisation de programme sera assuré par l'autofinancement.

Le Conseil est appelé à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

J'ai un petit problème. J'aimerais savoir concrètement en quoi consistent les travaux des espaces publics. Il y a un manque de clarté sur cette autorisation de programme. Pouvez-vous m'éclairer ?

M. LE MAIRE.- Cela concerne de multiples travaux. Si vous voulez, vous passez une demi-journée avec Monsieur GOGUILLON et il va vous montrer tout ce qui est fait au titre de la rénovation des espaces publics. Je ne vais pas vous faire une liste exhaustive de tout ce que l'on peut faire au titre de ce financement des travaux sur les espaces publics.

Monsieur DESPREZ est là, mais je ne vais pas lui donner le micro, il est déjà 9 heures 30 et nous n'en sommes qu'au tiers du Conseil municipal. Si je donne le micro à Monsieur DESPREZ pour qu'il nous dise en quoi consistent les travaux sur les espaces publics, il est capable d'y passer deux heures.

C'est une multitude de travaux. Dès lors que l'on intervient sur les espaces publics, on range cela là-dedans.

Je vous invite à aller voir Monsieur DESPREZ, il va vous donner des exemples très précis.

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Pour une somme aussi importante que 7 M€, je trouve vos explications un peu légères. Nous avons le temps, si Monsieur DESPREZ veut nous donner des précisions, nous sommes prêts à l'écouter.

M. LE MAIRE.- Ce qui paraît léger, Monsieur MOMPEU, c'est la manière dont vous vous exprimez et surtout la connaissance que vous avez de ces choses-là, en particulier du territoire Liévinois.

Y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe « Liévin verte 2020 » et le groupe « Liévin de demain », soit quatre abstentions).*

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun).*

(La délibération est adoptée par 35 voix pour, quatre abstentions.)

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE, pour l'église Saint-Martin.

- **Création de l'AP/CP 20.10 – Rénovation de l'église Saint Martin**

Mme VANCAILLE.- La Commune va procéder à la rénovation complète de l'église Saint-Martin dont le coût est estimé à 4 M€. Cette rénovation va s'étaler sur quatre ans, d'où la nécessité de voter une autorisation de programme. Elle s'étalera entre 2020 et 2023 pour des montants de 80 000 €, 210 000 €, 2 075 000 € et 1 635 000 €.

Il convient de préciser que le financement prévisionnel se décompose en deux phases : une phase d'autofinancement pour 1 M€ et un recours à l'emprunt pour les 3 M€ restants.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Madame VANCAILLE.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous me renvoyez souvent à ma situation de nouveau Liévinois. Je ne suis Liévinois que depuis quelques mois, mais j'ai appris à connaître cette ville et à l'aimer.

M. LE MAIRE.- Par exemple, je ne suis pas sûr que vous connaissiez l'impasse Hérode. Ce n'est pas grave, vous avez plusieurs années pour apprendre. Mais, quand on apprend, on est modeste.

M. MOMPEU.- Je vais vous faire part de l'émotion d'un nouveau Liévinois et qu'ont partagée d'autres Liévinois en voyant l'état de délabrement de certains monuments. Je pense à l'église du 3 qui est recouverte d'un filet, sans doute pour éviter que des pierres ne viennent blesser les passants. Nous parlons ici de l'église Saint-Martin qui est malheureusement dans un état guère plus enviable. C'est d'autant plus dommage que l'hôtel de ville a été rénové de très belle manière.

Nous accueillons ce projet de rénovation de l'église Saint-Martin avec un grand soulagement. Nous ne pouvons que regretter le temps perdu et les longues années au cours desquelles vos prédécesseurs et vous-même avez laissé les effets du temps dégrader l'édifice.

Nous avons conscience que, pour une commune comme Liévin qui a un budget contraint, ce coût de rénovation est très onéreux ; mais nous avons la chance de bénéficier d'un patrimoine bâti de grande qualité, il est de notre devoir de l'entretenir vis-à-vis de ceux qui nous ont précédés. Je pense notamment à ceux qui ont reconstruit cette église après son bombardement en 1915.

Vu l'état de dégradation très avancé de ce monument, il est regrettable que les travaux d'entretien n'aient pas été budgétisés plus tôt. De l'aveu même de l'adjoint Yvon LEJEUNE à la presse locale, depuis sa construction il y a 100 ans, ce monument n'a jamais été touché. C'est bien dommage. Des travaux réguliers d'entretien nous auraient évité aujourd'hui de budgétiser 4 M€ d'argent public pour envisager sa rénovation complète.

Nous voterons un grand oui pour sauver notre patrimoine.

M. LE MAIRE.- Monsieur MOMPEU, je n'ai pas à attendre après vous pour faire ce constat. Je le déplore tout comme vous. Effectivement, une partie du patrimoine public était extrêmement dégradée. Pour le patrimoine communal, c'est un peu comme pour celui qui a une maison ; si on n'y fait rien, très rapidement, cela dépérit. Je vous l'ai dit, je suis assez basique, je ne suis pas un grand intellectuel et je ne donne pas de leçon aux uns et aux autres. J'ai essayé d'appliquer cette recette à ma fonction de maire.

Là où vous vous trompez, c'est que la volonté est là. Par contre, Paris ne s'est pas fait en un jour et je ne vais pas pouvoir reprendre tous les monuments en un jour. Je l'ai dit aux Liéviennes et aux Liéviens, j'ai un engagement très clair avec eux. On a commencé par l'hôtel de ville et j'ai dit que, après l'hôtel de ville, ce sera l'église Saint-Martin. Après, j'ai encore deux autres bâtiments à faire – puisque j'ai dit qu'il n'y aura pas une seule église à Liévin qui sera démolie, en tout cas tant que je serai maire –, il y a le temple protestant et l'église du 3 – vous avez raison –, là où il y a en plus une tradition importante, celle des Polonais, puisque c'était leur église.

J'ai toute cette histoire au plus profond de mon cœur. Ne vous inquiétez pas, tout cela sera entrepris. Je m'engage à respecter cet engagement envers les Liéviennes et les Liéviens et, d'une manière générale, avec les gens. Cela dit, il ne sert à rien de mentir ou de faire miroiter des choses et de ne pas les accomplir. Pour l'église Saint-Martin, c'est vraisemblablement 4, 5 ou 6 M€. Ce ne sont pas des petites sommes. Quand c'est comme cela, il faut annoncer les choses, mais dans la totale vérité en disant que cela va prendre du temps. Sur ce mandat-ci, je me suis donné deux bâtiments à traiter, l'église Saint-Martin et soit le temple, soit l'église du 3, nous aurons un choix à faire entre l'un et l'autre.

Pour le temple protestant, nous avons lancé une souscription pour qu'on vienne nous aider. Je pense en particulier à tous ces grands patrons qui sont de tradition protestante et qui pourraient peut-être nous aider. Il n'y a pas beaucoup de temples protestants dans le bassin minier. Liévin avait cette tradition protestante, les exploitations minières étaient de culture protestante à l'origine et c'est pourquoi nous avons un temple protestant à Liévin. Sur l'église Saint-Martin, des appels à dons ont aussi été faits.

C'est effectivement bien dommage, car, lorsqu'on entretient un bien, on n'en arrive pas à un point où il faut tout refaire. C'est bien regrettable, mais je n'étais pas là il y a 20, 30 ou 60 ans. Je viens d'arriver depuis sept ans seulement et je trouve que, en l'espace de sept ans, beaucoup de choses ont déjà été faites. En tout cas, croyez en ma profonde vigilance sur cette question. Le patrimoine existant sera préservé et, au-delà d'être préservé, je souhaite surtout qu'il soit mis en valeur.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Je suis très heureux du soutien de Monsieur MOMPEU en ce qui concerne la rénovation de l'église Saint-Martin. On a voulu également associer toute la population dans cette démarche par la création d'une association qui s'appelle « Pour la rénovation de l'église Saint-Martin ». Tous les dons récoltés par cette association sont reversés à la Ville de Liévin pour amoindrir le coût réel de la rénovation.

Dans le plan de financement, il n'y a pas le mot « subvention ». On pense frapper à toutes les portes pour essayer d'avoir des fonds pour la rénovation de cette église.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces précisions, Monsieur LEJEUNE. Je sais que vous êtes très attentif à la rénovation de l'église Saint-Martin.

Sur cette délibération, y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Création de l'AP/CP 20.12 – Démolition/reconstruction du groupe scolaire Jaurès**

M. DARRAS.- Offrir aux jeunes Liévinos et Liévinos les meilleurs outils et conditions d'apprentissage a toujours été la priorité des élus liévinos. Cette volonté s'exprime dans l'entretien permanent du patrimoine scolaire et, chaque fois que cela paraît nécessaire, par des rénovations lourdes ou même des démolitions et reconstructions.

Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, les études que nous avons diligentées ont montré que, même au prix d'une rénovation lourde, nous n'atteindrions pas au groupe scolaire Jaurès les meilleurs standards actuels. Il a donc été décidé d'opter pour une opération de démolition/reconstruction. Le coût est évalué à 6 805 000 € sur une durée de quatre exercices.

Il vous est donc proposé la création d'une autorisation de programme 20.12 « Démolition/reconstruction du groupe scolaire Jaurès », pour un coût global de 6 805 000 € d'une durée de quatre ans. Le financement sera assuré par l'autofinancement à hauteur de 1 M€ et par un recours à l'emprunt.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Qui vote contre ? (*Personne*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Le groupe « Liévin de demain », soit trois abstentions*).

(La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois abstentions.)

Je vous remercie.

Monsieur LEJEUNE, pour la délibération suivante.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP/CP 15.01 – Programme de réfection des chaussées et trottoirs communaux**

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, il a été décidé depuis un certain nombre d'années d'accorder 800 000 € annuellement pour l'entretien de ces routes et ces trottoirs. Pour 2019, il y a eu un solde de 59 627 €, qui se reporte en 2020, ce qui fait 800 000 € + 59 627 € prévus pour 2020.

M. LE MAIRE.- On commence avoir le bout du tunnel.

M. LEJEUNE.- Si vous voulez des précisions concernant les rénovations routières et sur les trottoirs, je suis prêt à vous les donner. J'ai le document sous les yeux.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Chacun sait l'état des voiries dont vous avez hérité lorsque vous êtes arrivé comme maire, mais il reste beaucoup à faire. J'aimerais savoir quelle suite sera donnée à la réfection de nos trottoirs et de nos chaussées.

Je prends un exemple. Je vous invite, Monsieur le Maire, vous qui faites parfois un peu de vélo, à prendre à vélo la rue Antoine Dilly, surtout dans le sens du centre Nauticaa à l'hôtel de police, vous m'en donnerez des nouvelles.

Quel est l'avenir pour l'entretien de nos voiries, des routes et des trottoirs ?

M. LE MAIRE.- Ce sont des autorisations de programme. Entre 800 000 € et 1 M€ sont consacrés chaque année à la réfection des voiries et des trottoirs. Sur les voiries, l'état général s'est largement amélioré, ce n'est pas parfait, mais je ne connais aucun endroit où les voiries sont parfaites. Je vous incite à faire du vélo ailleurs qu'à Liévin, vous verrez que c'est parfois bien pire. Nous allons donc faire un effort particulier sur les trottoirs. Autant, sur les voiries, on a largement amélioré les choses, mais, sur les trottoirs, il reste beaucoup à faire.

Je suis fidèle à l'engagement que j'ai pris envers la population liévine, entre 800 000 € et 1 M€ de crédits sont affectés chaque année aux trottoirs et chaussées, là où il n'y en avait pas avant.

M. LEJEUNE.- Pour la rue Antoine Dilly et la rue Lamendin, on a attendu la fin des travaux de construction du commissariat et des appartements rue Antoine Dilly, pour travailler la route. On ne pouvait pas faire cela avant, Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LE MAIRE.- Sur cette autorisation de programme, qui est contre ? *(Personne)*.

Qui s'abstient ? *(Personne)*.

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, sur le BHNS.

- **Mise à jour de l'AP/CP 16.01 - BHNS**

M. DARRAS.- Les travaux liés au passage du BHNS et l'aménagement des abords ont été suivis dans le cadre d'une autorisation de programme votée en avril 2016 d'un montant de 7,2 M€ sur une durée de quatre ans. Il a été décidé de profiter des travaux d'infrastructure du BHNS pour requalifier l'ensemble des espaces publics du centre-ville le long du tracé (enfouissement des réseaux, utilisation de matériaux de qualité pour les trottoirs, mobiliers urbains, plantations, etc.).

Les travaux sont aujourd'hui terminés. Il subsiste quelques soldes d'opérations à régler conformément à l'échéancier de paiements préalablement établi. À ce titre, l'autorisation de programme votée prévoit une dernière enveloppe pour 2020.

Au 31 décembre 2019, les crédits mandatés sur cette autorisation de programme s'élèvent en cumul à 5 018 895,14 €. Le solde de cette AP à la même date s'élève donc à 2 181 104,86 €, ce solde correspond à l'enveloppe des crédits de paiement 2020. L'AP/CP peut donc être clôturée.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des interventions ? *(Aucune)*.

Qui s'abstient ? *(Personne)*.

Qui vote contre ? *(Le groupe « Liévin de demain », soit trois votes contre)*.

(La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois voix contre.)

Je vous remercie.

Monsieur MIKOLAJCZYK, pour la délibération suivante.

- **Mise à jour de l'AP/CP 16.03 – Restructuration du groupe scolaire Lamendin La Fontaine**

M. MIKOLAJCZYK.- La restructuration du groupe scolaire Lamendin La Fontaine, pour un coût de 5 496 360 € et une durée d'opération de six ans, a fait l'objet d'une création d'autorisation de programme en 2016 pour assurer le suivi financier de l'opération.

Au 31 janvier 2019, les crédits mandatés sur cette autorisation de programme s'élevaient en cumul à 959 189,94 €. Le solde de cette autorisation de programme à la même date s'élève à 4 537 170,06 €.

Un ajustement est proposé. L'enveloppe globale est désormais de 5 366 680 €. Les crédits de paiement annuels sur les années restantes sont ajustés en conséquence.

L'enveloppe 2020 était de 3 332 490,06 €. L'enveloppe 2021 est de 1 075 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MIKOLAJCZYK.

Voilà un autre exemple du patrimoine mis en valeur. Les écoles qui avaient été érigées à l'époque par les compagnies minières sont des établissements remarquables. Les travaux avancent bien et, on s'en aperçoit jour après jour, cette école va être remarquable. On le voit déjà malgré les barrières qui sont posées, mais, quand on entre à l'intérieur, on voit que ce qui a été fait est tout à fait remarquable.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*La délibération est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame PLANARD, pour la délibération suivante.

- **Mise à jour de l'AP/CP 18.01 – Sécurisation des abords des écoles**

Mme PLANARD.- Il s'agit d'une autorisation de programme pour la sécurisation des abords des écoles.

En 2018, le Conseil municipal avait validé la création d'une autorisation de programme pour le plan de sécurisation des abords des 22 écoles de la ville. Des aménagements supplémentaires ont été proposés car les travaux d'essais effectués au niveau de l'école Jacques Brel n'étaient pas concluants, notamment en ce qui concerne la limitation de vitesse. Les services ont donc renforcé la signalisation qui incite le conducteur à la prudence et renforce la visibilité de la zone scolaire.

L'augmentation des crédits correspondait à la prise en compte du montant nécessaire à ces aménagements, y compris la mise en accessibilité lorsque cela est nécessaire.

En conséquence, l'enveloppe globale proposée et validée en Conseil municipal du 5 avril 2019 s'élève à 1,5 M€. L'échelonnement du financement est établi selon les tableaux qui suivent dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de modification du programme de sécurisation des écoles pour 2020. Le budget global reste identique. Seuls les crédits de paiement à venir sont ajustés.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame PLANARD.

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Merci, Monsieur le Maire.

La sécurisation des écoles est un enjeu important pour notre ville. Nous ne pouvons pas laisser quelques chauffards irresponsables mettre en danger la vie des petits Liéviinois.

Nous savons que les solutions efficaces sont difficiles à trouver, mais nous croyons que, en la matière, la simple sensibilisation des automobilistes aux moyens de marquages au sol et de signalétiques a montré ses limites. Tout comme les passages piétons en 3D se sont montrés peu efficaces, nous ne croyons pas aux triangles géants marqués « école » ou autres artifices sans grande efficacité réelle, mais qui ont un coût non négligeable sur les finances de la Commune.

La généralisation des ralentisseurs à chaque abord d'école et surtout la présence des policiers municipaux à la sortie des écoles, avec, pourquoi pas, l'organisation ponctuelle de contrôles de vitesse nous apparaissent bien plus dissuasifs et efficaces. On pourrait flécher ces 1,5 M€ pour recruter quelques agents municipaux qui auraient notamment pour mission de sécuriser ces abords d'école.

Puisque nous sommes plus que dubitatifs sur l'efficacité des dispositifs qui – je cite – « renforcent le contraste visuel pour inciter les conducteurs à la prudence », nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOMPEU.

Je signale que, cette année, ce sont les écoles Freinet et Marie Liétard qui seront concernées par ces travaux de sécurisation aux abords des écoles.

Qui est contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Le groupe « Liévin de demain », soit trois abstentions*).

(*La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois abstentions.*)

Je vous remercie.

Monsieur FLAMENT, pour la délibération suivante.

- **Mise à jour de l'AP/CP 18.02 – Entretien des bâtiments communaux**

M. FLAMENT.- Monsieur le Maire, le suivi des opérations d'investissement qui présentent un caractère pluriannuel est assuré au sein de la collectivité par les autorisations de programme.

L'autorisation de programme permet de réserver l'enveloppe globale du projet qui est ensuite échelonnée sur plusieurs exercices au sein de sous-enveloppes appelées « crédits de paiement », crédit de paiement 2020, crédit de paiement 2021, etc., l'ensemble étant égal au montant voté de l'autorisation de programme. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique en respectant les règles d'engagement, elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

L'entretien des équipements des bâtiments communaux constitue une dépense récurrente chaque année. À ce titre, une autorisation de programme d'une durée de trois ans avait été votée et se termine fin 2020. Cette autorisation de programme est divisée en cinq opérations d'équipement, qui permettent chacune de suivre les dépenses par nature de bâtiment : entretien des bâtiments et équipements sportifs, entretien des bâtiments scolaires, entretien des bâtiments culturels et jeunesse, entretien des bâtiments administratifs et entretien des bâtiments culturels.

Au 31 décembre 2019, les crédits mandatés sur cette autorisation de programme se sont élevés en cumul à 1 004 374,38 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur FLAMENT.

Sur cette délibération, y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*La délibération est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Monsieur BECQUET, sur la cuisine centrale.

- **Mise à jour de l'AP/CP 18.03 – Réalisation d'une cuisine centrale**

M. BECQUET.- La construction d'une nouvelle cuisine centrale prévue sur quatre ans et d'un montant initial de 6,2 M€ a fait l'objet d'une ouverture d'autorisation de programme en 2018 pour assurer le suivi financier du projet.

Ainsi, au 31 décembre 2019, les crédits mandatés sur cette autorisation de programme se sont élevés en cumul à 380 475,56 €, à savoir : 71 772,47 € en 2018 et 308 703,09 € en 2019. Le solde de l'autorisation de programme à la même date s'élève donc à 5 819 524,44 €.

L'enveloppe globale est modifiée pour tenir compte de l'option relative à l'intégration de la troisième révolution industrielle, ainsi que le coût lié au mobilier et sera portée à 7 065 017,46 €. Les crédits de paiement annuels pour les années restantes sont en conséquence ajustés :

- Enveloppe 2020 : 2 765 748,31 €.
- Enveloppe 2021 : 3 918 793,59 €.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur cette question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BECQUET.

Y a-t-il des votes contre ? (*Le groupe « Liévin de demain », soit trois votes contre.*)

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune.*)

(*La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois voix contre.*)

Je vous remercie.

Madame GERMA, pour la délibération suivante.

- **Mise à jour de l'AP/CP 19.02 – AD'AP Mise en accessibilité des bâtiments**

Mme GERMA.- La mise en accessibilité des bâtiments s'impose à l'ensemble des collectivités avec un coût généralement très important. C'est pour cette raison qu'une autorisation de programme a été créée en 2019 pour répartir cette charge sur plusieurs exercices. Evaluée à 3 853 800 €, l'enveloppe était répartie initialement sur sept ans. La Commune a décidé d'allonger la durée de ce programme afin d'alléger la charge financière en portant celle-ci à 12 ans.

Ainsi, au 31 décembre 2019, les crédits mandatés sur cette autorisation de programme s'élèvent en cumul à 9 621,40 €. Les restes à réaliser de l'exercice 2019 s'élèvent à 6 071,96 € et seront réalisés sur l'exercice 2020.

Le solde de cette AP/CP au 31 décembre 2019 s'élève à 3 844 178,60 €. L'enveloppe globale reste inchangée et fait l'objet d'un étalement jusqu'en 2030, avec un impact sur les crédits de paiement annuels qui se présentent de la manière suivante :

- Enveloppe 2020 : 306 071,96 €
- Enveloppe 2021 : 400 000 €.
- Enveloppe 2022 estimée à 0,00 €, ceci étant justifié par la réalisation d'autres investissements qui sont déjà programmés.
- Enveloppe 2023 à 2029 : 400 000 €.
- Enveloppe 2030 : 338 106,64 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GERMA.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun.*)

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune.*)

(*La délibération est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, pour la délibération suivante.

- **Présentation du rapport d'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) 2019 et de cohésion sociale**

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, la Ville de Liévin perçoit chaque année une Dotation de solidarité urbaine, appelée communément DSU, une dotation particulièrement conséquente puisque nous avons perçu, au titre de l'année 2019, 10 223 213 €.

Il convient de présenter au Conseil municipal la façon dont nous avons utilisé cet argent.

- 1 318 139 € ont été consacrés aux actions d'animation culturelles et sportives. Elles correspondent notamment au versement de subventions aux associations locales et d'aides en nature.
- 8 675 290 € ont été consacrés à des actions à caractère social, scolaire et de jeunesse, c'est-à-dire des participations au CCAS et des crédits alloués aux actions municipales en faveur des écoles, des centres de jeunesse, de la culture.
- 229 784 € ont été consacrés à des actions d'accompagnement social dans le cadre de la politique de la ville.

La dotation de solidarité urbaine 2019 a donc été utilisée en totalité.

Il vous est proposé d'approuver le rapport justifiant de l'utilisation de cette DSU, ainsi que la répartition financière qui en a été faite.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

C'est une information, mais qu'il faut faire passer en Conseil municipal.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Le groupe « Liévin de demain », soit trois abstentions*).

(*La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois abstentions.*)

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE, pour la délibération suivante.

- **Acceptation d'un don de l'association « Pour la rénovation de l'église Saint-Martin »**

Mme VANCAILLE.- Monsieur LEJEUNE nous a parlé tout à l'heure de l'association qui soutient ce projet, qui s'appelle « Pour la rénovation de l'église Saint-Martin ». Elle souhaite justement effectuer un don, en précisant bien qu'elle agit uniquement en tant qu'intermédiaire financeur du projet et ne participe nullement directement ou opérationnellement aux travaux de restauration.

La Commune peut accepter un don, mais il ne doit pas être affecté. Or, là, le chèque est destiné à la rénovation. Il nous faut donc passer en Conseil municipal pour procéder à l'affectation de ce don.

Il est précisé aussi que la direction générale des finances publiques a été contactée et qu'elle reconnaît ce don comme éligible au dispositif permettant de recevoir un reçu fiscal déductible des impôts.

Un premier don vient d'être effectué pour un montant de 1 675 €. Je pense que beaucoup d'autres vont suivre.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Je signale que cette association est toute neuve, toute jeune, elle vient de débiter il y a quelques mois et il est déjà versé 1 600 € à la Ville pour commencer cette rénovation de l'église Saint-Martin.

Aujourd'hui, je fais appel à vous tous qui voulez adhérer à cette association pour la rénovation de l'église Saint-Martin. Nous avons fait une revue qui n'est pas mal et qui coûte 10 € à chacun, mais c'est déductible des impôts.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI, vous voulez acheter une revue ?

M. LUDWIKOWSKI.- Monsieur le Maire, je suis effectivement très attaché à la rénovation de cette église, d'autant que j'habite en face.

Je suis membre de l'association des Amis de l'orgue de Saint-Martin. J'ai trouvé assez curieux, voire incongru, qu'un élu vienne créer une association et dire : « vous êtes des amis de l'orgue, venez dans notre association ». Cela m'a paru un procédé un peu curieux. J'ai d'ailleurs été étonné de voir Yvon LEJEUNE qui, par ailleurs, préside l'amicale laïque, à l'initiative de cette association.

J'ai vu les premiers donateurs. Je suis content de savoir qu'ils vont recevoir un reçu pour déduire des impôts. Figurez-vous qu'il y a la moitié d'élus dans les donateurs.

Il faut poursuivre, Monsieur LEJEUNE, mais pas en voulant occulter l'action d'autres adhérents dans d'autres associations qui ont un lien avec l'église Saint-Martin, comme moi qui suis très attaché à la rénovation de l'orgue. Nous avons la chance d'avoir un très bel orgue dans cette église qui mériterait également notre attention, mais on va peut-être commencer par refaire le toit pour éviter qu'il pleuve dans cette église. En effet, je suis allé à un concert et il pleuvait à seaux dans l'église, c'était une triste image que l'on donnait à tous ceux qui sont venus, dont beaucoup de gens de l'extérieur.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Pour rassurer Monsieur LUDWIKOWSKI, je précise que c'est à partir de l'association pour la rénovation de l'orgue que l'association pour la rénovation de l'église s'est construite. En effet, on s'est dit qu'il ne fallait pas rénover l'orgue dans l'état actuel de l'église. Cela ne servirait à rien de dépenser 40 000 € à 50 000 € pour rénover l'orgue et d'être ensuite dans les poussières pour la rénovation du bâtiment par lui-même. Ces deux associations travaillent ensemble. Il n'y a aucun problème de rivalité associative.

En ce qui concerne mon appartenance laïque, c'est à partir de là que j'ai pensé à la rénovation de l'église. Avant d'être un lieu culturel et religieux, c'est un monument. Monsieur MOMPEU l'a bien précisé, c'est le bâtiment historique lui-même qui doit être rénové. Je pense que l'hôtel de ville et l'église Saint-Martin sont les deux monuments caractéristiques de Liévin, avec maintenant l'église Saint-Amé et le dispositif du lieu Saint-Amé.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE, d'avoir rassuré Monsieur LUDWIKOWSKI.

Il y aura bien évidemment aussi la rénovation de l'orgue, cela a été précisé. Il y aura l'église et l'orgue. Le tout sera réalisé.

Monsieur LAMOTTE.

M. LAMOTTE.- Monsieur le Maire, j'attire juste votre attention sur le fait que nous n'avons pas la liste des donateurs concernés en pièce jointe comme indiqué. C'est juste une petite remarque.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Non. J'ai fourni la liste au service comptable pour que celui-ci puisse envoyer un reçu fiscal aux gens qui ont été donateurs. Je ne vois pas l'utilité de publier le nom des donateurs parce que je ne sais pas si tout le monde veut que Liévin et le monde entier soient informés du don qu'il a fait. Je fais donc réserve de cette liste.

M. LE MAIRE.- Il y a une petite phrase rouge qui indique : « *L'ensemble des annexes est consultable à la direction générale aux heures d'ouverture des services* ».

M. LEJEUNE.- Chacun des donateurs n'est peut-être pas d'accord pour donner son nom.

M. LE MAIRE.- C'est consultable parce que cela doit être publié.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- J'ai consulté cette liste, elle était accessible. Par contre, il est écrit : « *La liste des donateurs concernés est jointe à la présente délibération* ». Il y a donc bien un problème.

M. LE MAIRE.- On ne va pas en faire une affaire d'État. Il y a peut-être eu un oubli, une erreur. Cela ne me semble pas être fondamental. Si vous souhaitez connaître la liste des donateurs, elle est entièrement consultable.

Sur cette délibération, y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*La délibération est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Monsieur DEPREZ, présentez les six délibérations qui suivent.

IV. MARCHÉS PUBLICS

- **Attribution du marché d'agencement des classes du groupe scolaire Calonne (2020A007)**
- **Attribution du marché de location de trois fourgons utilitaires avec cabine approfondie sans maintenance affectés au transport de matériaux (19A030)**
- **Marché public de location, pose et entretien des décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année**
- **Marché public pour l'achat de boissons**
- **Marché public pour l'achat et la livraison de fournitures scolaires, de jeux et jouets**
- **Marché public de service pour la location de quatre camions bennes de moins de 3,5 t, sans chauffeur et sans entretien destinés au service de la propreté, au service des espaces verts et au service voirie**

M. DEPREZ.- Monsieur le Maire, il s'agit d'attribution de marchés.

Dans la première délibération, il s'agit de l'attribution du marché d'agencement des classes du groupe scolaire Calonne. Pour cela, la commission d'appel d'offres du 4 juin 2020 a retenu l'entreprise CRAFT de Lomme, pour un montant de 154 293 € HT. Les crédits sont inscrits au budget communal.

Deuxième délibération : attribution du marché de location de trois fourgons utilitaires avec cabine approfondie sans maintenance, affectés au transport de matériaux. Pour cela, la commission d'appel d'offres du 20 février 2020 a retenu le groupement DIAC Location qui est mandataire, avec le cotraitant le Grand garage Liévinois, pour un montant de 58 890,60 € HT. Les crédits sont inscrits au budget communal.

Troisième délibération : pour les besoins des fêtes de fin d'année, il faudra passer un marché de location pour la pose et l'entretien des décorations lumineuses. Il s'agit plus précisément de créer des motifs sur les candélabres et les traversées de rues, de la mise en lumière de certaines façades, de l'installation de motifs 3D aux points stratégiques de la commune et de la réalisation de thèmes différents sur les giratoires. La durée du marché est de 48 mois. L'estimation est de 125 000 € HT par an, ce qui fait 500 000 € sur quatre ans. Les crédits sont inscrits au budget primitif. La procédure sera celle de l'appel d'offres ouvert.

Quatrième délibération : pour les besoins des cérémonies, manifestations, des centres aérés, des CAJ et des services municipaux, on pourra passer des marchés d'achat et de livraison de boissons qui sont répartis en six lots : les boissons non alcoolisées (montant estimé 10 000 € HT par an), limonades (5 000 € HT par an), boissons alcoolisées (25 000 € HT par an), vins et spiritueux (8 000 € HT par an), alcools forts (8 000 € HT par an), bières (4 000 € HT par an). La durée est de 12 mois reconductible trois fois, pour un

total de 48 mois. Les crédits sont inscrits au budget primitif et la procédure est l'appel d'offres ouvert pour un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans limite et sans maximum pour tous les lots.

Cinquième délibération : pour les besoins de la Ville de Liévin, il faudra passer un marché d'achat et de livraison de fournitures scolaires, jeux et jouets, sous forme d'un accord-cadre avec montant minimum et sans maximum de commande. Il y a trois lots : fournitures scolaires (90 000 € HT, avec un montant minimum de commande de 30 000 € HT), fourniture pour travaux manuels (25 000 € HT par an, minimum de commandes de 5 000 € HT), jeux et jouets (20 000 €, un montant minimum de 5 000 € HT), ce qui fait un total estimé de 135 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois reconductible trois fois. Les crédits sont inscrits au budget primitif. La procédure est l'appel d'offres ouvert, pour un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, avec minimum et sans maximum pour tous les lots.

Sixième délibération : pour les besoins des services propreté, espaces verts et voirie, il faudra passer un marché de location de quatre camions bennes de moins de 3,5 tonnes sans chauffeur ni entretien. La durée du marché est de 36 mois à compter du 1^{er} décembre 2020. L'estimation est de 80 000 € HT. Les crédits sont inscrits au budget primitif. La procédure sera l'appel d'offres ouvert.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DEPPEZ, de vous occuper de ces marchés publics, parce que c'est assez fastidieux.

Sur ces délibérations, y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- J'interviens sur le marché public de pose et entretien des décorations lumineuses de Noël. Il est dit dans le débat d'orientation que l'on doit faire attention aux fluides et à l'énergie qui pourraient augmenter.

Je voulais attirer votre attention sur le fait que ces décorations de Noël servent à éclairer et enchanter la ville la nuit ou quand il fait sombre, mais pas à voir des décorations encore allumées à 15 heures comme c'était le cas à Noël 2019... On me dit qu'il y a un problème d'interrupteur.

Je voulais aussi regretter que, dans cette politique d'économie d'énergie, vous n'avez pas répondu, Monsieur le Maire, à un mail que je vous ai envoyé au mois d'avril, en plein confinement, vous proposant, alors que vous aviez décrété le couvre-feu, d'éteindre l'éclairage de la ville durant ce couvre-feu. Je n'ai même pas eu un accusé réception de ce message.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI, sachez que les mails ne sont pas quelque chose que je ne consulte pas régulièrement. Ecrivez-moi plutôt, la lettre reste pour moi la référence. Je ne consulte pas toujours mes mails parce que, quand vous en avez 50 dont la plupart sont à vocation commerciale, cela m'agace profondément. Pour des choses aussi importantes que celle que vous évoquez, je vous recommande de m'écrire. Là, vous êtes sûr que je lirai votre courrier.

Cela étant, s'il vous est arrivé de voir les décorations de Noël fonctionner à 15 heures, il y a quelque chose qui n'a pas dû fonctionner. Ce ne sont pas mes services qui ont dit qu'il fallait faire fonctionner ces décorations de Noël 24 heures sur 24. C'est peut-être effectivement un interrupteur qui a dysfonctionné, je n'en sais rien. Cela peut arriver, il ne faut pas que cela arrive souvent. Monsieur DEPPEZ est là, je pense qu'il a pris note. Je ne peux pas vous garantir que cela n'arrivera pas de nouveau, mais, en tout cas, on fera attention. Il est évident que cela n'a aucun intérêt de faire fonctionner les décorations de Noël à 15 heures, elles ne se voient pas.

De temps en temps, il m'arrive de voir que l'éclairage public est ouvert en pleine journée. Cela fait partie des petits dysfonctionnements qu'il peut y avoir. Il peut arriver que l'horloge ne fonctionne plus. Vous avez quand même pu observer que c'est assez rare.

Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Je voudrais une précision sur l'attribution du marché d'agencement des classes du groupe scolaire Calonne. Je vois que des meubles seront réalisés sur mesures avec des matériaux de qualité et une esthétique contemporaine. Est-il réellement justifié pour un groupe scolaire d'avoir des meubles réalisés sur mesures ? J'imagine que la spécificité des lieux le justifie.

M. LE MAIRE.- Madame CLÉMENT.

Mme CLÉMENT.- Ce sont uniquement les armoires. Tout à l'heure, on vous a présenté la délibération sur le mobilier, les tables et chaises. Là, ce sont des armoires murales au fond de la classe pour optimiser le rangement.

M. MOMPEU.- Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CLÉMENT.

Sur ces six délibérations, y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(Les six délibérations sont adoptées à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons à l'aménagement, foncier, urbanisme.

Madame PRUVOST.

V. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME

- Liévin – Fossé à Sec – Résidence du Grand Siècle – Transfert de voiries et espaces verts dans le domaine public communal – Incorporation des réseaux dans les services publics d'eau et d'assainissement de la CALL

Mme PRUVOST.- Par délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2015, le bilan de clôture et le protocole de liquidation présentés par Territoires 62 pour l'opération d'aménagement de Fossé à Sec ont été abrogés. Par acte notarié du 22 décembre 2015, ceux-ci ont été intégrés dans le domaine privé communal.

Monsieur le Maire décide de procéder pour les voiries et espaces verts figurant au plan annexé au transfert de domanialité du domaine privé vers le domaine public communal.

Je vous propose d'y autoriser Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame PRUVOST.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame PRUVOST, pour la délibération suivante.

- Liévin – Projet de servitudes d'utilité publique – Site de l'ancienne cokerie de Liévin

Mme PRUVOST.- Par courrier en date du 27 janvier 2020, le Préfet du Pas-de-Calais soumettait à la délibération du Conseil municipal de Liévin un projet d'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique sur le site de l'ancienne cokerie de Liévin. Le Conseil municipal disposait de ce fait d'un délai de trois mois. Cependant, compte tenu de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire, un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet lui précisant l'impossibilité de tenir le calendrier initialement imparti.

Vu l'ensemble des études environnementales réalisées au droit du site de 1994 à 2014, vu les travaux de dépollution réalisés, vu qu'il demeure des pollutions résiduelles sur le site, afin de protéger les intérêts visés

au Code de l'environnement, l'institution de servitudes d'utilité publique peut être décidée à l'intérieur d'un périmètre délimité autour de l'installation à l'initiative du Préfet.

Le Préfet du Pas-de-Calais soumet donc à la délibération du Conseil municipal un projet d'arrêté préfectoral d'une superficie de 24,26 ha, dont le détail vous est donné dans le projet de délibération.

Cependant, vu le détail des zones pour lesquelles les usages sont définis, aucune modification ne serait permise à l'exception de celles réalisées dans le cadre de travaux de dépollution ou de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution.

Or, considérant que la collectivité étudie des opportunités de reconversion du site, afin de lui conférer une vocation de loisirs, de sports, de nature et de valorisation du paysage en lien avec les perspectives de développement du secteur du pôle d'excellence sportif « Vivalley Campus » et conformément à la stratégie identifiée au projet de territoire de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin, considérant que les parcelles objets de la proposition sont classées en zone 1AUes2 (zone destinée à être urbanisée à court terme et vouée à l'accueil d'équipements et d'activités en lien avec le pôle d'excellence sportive) au PLU opposable, considérant que l'écriture telle que présentée dans la proposition d'arrêté annexée n'est pas conforme à ce classement et constitue une entrave à tout projet de reconversion de cette friche industrielle, Monsieur le Maire propose d'affirmer qu'il y a effectivement intérêt de création de servitudes d'utilité publique sur ce site au regard des fondements exposés, mais propose d'émettre un avis défavorable sur l'écriture de cette première proposition d'arrêté. Il propose de travailler conjointement avec les services de l'État à l'écriture d'une contreproposition d'arrêté.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame PRUVOST.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Je suis allé consulter les annexes en mairie pour savoir quel était le périmètre du site concerné par cette proposition.

Il s'agit d'une ancienne cokerie qui n'est plus là depuis un certain temps. L'État a fait des études, a posé des piézomètres pour contrôler la pollution dans les sols. Là, on arrive au terme final de l'étude qui est une proposition d'une servitude d'utilité publique du Préfet, qui nous dit que, à cet endroit-là, il y a une pollution encore très importante, notamment des HPA, des hydrocarbures polycycliques aromatiques, qu'il faut donc faire attention et laisser en état les terrains nus.

Il se trouve que ce site est le prolongement du Val de Souchez qui va de la cité des Petits Bois jusqu'à la commune d'Angres. La vélo-route du bassin minier passe également dans ce site, je me suis beaucoup promené à vélo dans ce site. Je vois mal comment on pourrait venir encore y développer un pôle d'excellence sportive, voire d'autres activités.

Madame PRUVOST, dans ses attendus, nous dit « considérant qu'afin de protéger les intérêts du Code de l'environnement », elle a oublié d'ajouter notamment la santé, la sécurité et la salubrité publique.

Pour résumer ma pensée, je crois qu'installer des activités humaines et notamment des locaux sur ce terrain exposerait les gens qui seraient dans les locaux à la remontée des polluants qui peuvent circuler. J'estime qu'on a là une zone qui est en train de verdir et, quand on veut passer du poumon noir au poumon vert, on commence par verdir les terrains qui sont en cours de verdissement.

Je ne suis donc pas d'accord avec ce projet de délibération. Je suis d'accord avec les propositions de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI, nous ne sommes là qu'au début d'un travail avec les services de l'État, de la Région, du Département, de la Ville sur le devenir de cet endroit. Rassurez-vous, comme vous, je partage cette notion. Cet endroit est à préserver, mais le préserver ne veut pas dire ne rien faire. Or, là, tel que nous l'a suggéré le Préfet, si c'est servitudes d'utilité publique, on ne peut pas bouger le moindre petit doigt et plus rien n'est possible. Je pense que, à cet endroit-là, il y a des mesures de préservation, de mise en valeur, il y a aussi des activités humaines qui sont tout à fait compatibles avec la vocation du site, je pense en particulier à des activités de sports-loisirs. Vous vous y baladez aussi à pied et à vélo, je pense qu'il serait dommage que cet endroit ne soit plus accessible pour des mesures X ou Y.

Nous n'en sommes qu'au début. Aujourd'hui, les mesures telles qu'elles ont été édictées par le Préfet, ou plus exactement par la DREAL, sont tellement restrictives que l'on ne peut pas bouger le moindre petit doigt, ce que je ne souhaite pas.

Sur le périmètre concerné comme et sur les servitudes, sur la façon dont elles doivent s'appliquer, il y a encore beaucoup de chemin à accomplir, mais je m'interdis le fait que, sur un endroit aussi stratégique du sud Liévin, on ne puisse pas bouger le moindre petit doigt. Cela dit, soyez rassuré, pour m'y balader moi aussi assez souvent à pied comme en VTT, il y a des endroits extraordinaires, c'est magnifique, je suis comme vous, je serai très vigilant à la sauvegarde, à la mise en valeur et à l'utilité de ces espaces. Nous aurons l'occasion de reparler de cela assez souvent parce que, bien évidemment, nous reviendrons vers vous sur la poursuite de ce travail qui va être engagé.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? *(Le groupe « Liévin verte 2020 », soit une voix contre).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe « Liévin de demain », soit trois abstentions).*

Qui est pour ? *(Le groupe majoritaire, soit 35 voix pour).*

(La délibération est adoptée par 35 voix pour, une voix contre et trois abstentions.)

Je vous remercie.

Madame PRUVOST, pour la délibération suivante.

- **Liévin – 23, 25, 43 et 45 rue Boieldieu – 298 rue Emile Zola et 46 bis rue Waldeck Rousseau – Démolitions par Maisons & Cités**

Mme PRUVOST.- Maisons & Cités a sollicité la Commune de Liévin concernant la démolition de six logements :

- Les 23, 25, 43 et 45 rue Boieldieu, qui sont des logements de la cité Rollencourt, qui font partie du nouveau projet de renouvellement urbain du secteur Vent de Bise et Jean Lebas, et qui sont voués à démolition afin de créer en lieu et place de nouvelles voiries permettant de relier la cité Rollencourt directement à l'avenue Delattre de Tassigny et un accès secondaire vers la rue Georges Carpentier. Il convient donc d'autoriser Maisons & Cités à déposer une déclaration d'intention de démolir et d'engager les relogements en vue de la démolition.
- Le 298 rue Emile Zola : Des travaux effectués par l'occupant ont engendré des désordres sur la structure bâtie par suppression de cloisons porteuses.
- Le 46 rue Waldeck Rousseau : il s'agit d'un logement hors cité actuellement libre d'occupation, pour lequel le bailleur étudie deux options, la démolition complète ou la remise sur le marché de la location ou de la vente. Par anticipation, le bailleur demande l'accord du Conseil municipal sur l'option de démolition car, conformément aux dispositions de l'article L.443-15-1 du Code de la construction et de l'habitation, un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré ne peut être démoli sans l'accord préalable du représentant de l'État, de la commune d'implantation et des garants des prêts.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame PRUVOST.

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame RUZIN, pour la délibération suivante.

- **Liévin – Acquisition par la Ville à M. et Mme TEDESCHI – Propriété sise 8 Coron Fernand**

Mme RUZIN.- Monsieur et Madame TEDESCHI décident de mettre en vente leur propriété de 132 m² et les 260 m² située 8 Coron Fernand à Liévin. Il s'agit d'une propriété située dans la réserve foncière de la ville actée au PLU de la commune.

Après saisine du service France Domaine, la valeur vénale du bien est fixée à 50 000 €.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose l'acquisition de ladite propriété au montant de 50 000 €. Les frais seront à la charge de la Ville.

M. LE MAIRE.- C'est l'avant-dernière acquisition que nous avons à faire sur ce périmètre de veille foncière et, après, nous serons effectivement propriétaires de tout et nous pourrions engager une opération de reconversion du site.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*La délibération est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame RUZIN, pour la délibération suivante.

- **Bilan des acquisitions et cessions immobilières – Année 2019**

Mme RUZIN.- Conformément à l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Vous trouverez donc dans la délibération les tableaux récapitulatifs des acquisitions et cessions menées par la Ville de Liévin en 2019, mais aussi ceux des transactions menées par l'Établissement public foncier et Territoires 62 au titre de la Commune.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

Monsieur le Maire invite en conséquence ses collègues à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame RUZIN.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Le groupe « Liévin de demain », soit trois abstentions*).

(*La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois abstentions.*)

Je vous remercie.

Madame RUZIN.

- **Liévin – Chemin des Manufactures – Immeuble à usage de bureaux appartenant à la Commune – Cession au Syndicat mixte pour l'exploitation du stade couvert régional**

Mme RUZIN.- Le Syndicat mixte pour l'exploitation du stade couvert occupe actuellement un immeuble à usage de bureaux rue des Manufactures à Liévin dont la Commune est propriétaire. Il est érigé sur une parcelle de 689 m².

Ledit syndicat étant propriétaire du stade couvert, la proposition d'acquérir ce bien leur a été faite au prix de 84 000 € conformément à l'avis du service France Domaine, les frais restant à la charge du syndicat. Cette proposition ayant été acceptée par le syndicat le 13 mai 2020, Monsieur le Maire propose la cession de l'immeuble et invite en conséquence ses collègues à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Le stade couvert a été transféré à un syndicat mixte, mais il restait cette petite maison qui était l'ancienne maison du directeur du stade couvert. Il n'y habite plus, un centre médical a aussi occupé les lieux. Actuellement, il n'a plus d'usage. Le syndicat mixte souhaite le récupérer pour y installer des activités qui ont une relation avec le stade couvert régional de Liévin.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Le groupe « Liévin de demain », soit trois abstentions*).

(*La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois abstentions.*)

Je vous remercie.

Madame CHIARELLO, vous avez deux délibérations à présenter.

VI. ÉNERGIES

- Aide aux particuliers – Dossier M. LABITTE

- Aide aux particuliers – Dossier M. KAZMIERCZAK

Mme CHIARELLO.- Depuis janvier 2006, la Ville s'est engagée pour le développement des énergies renouvelables chez les particuliers en adoptant un dispositif d'aide aux énergies solaires. Depuis 2012, le montant de cette aide est de 1 400 €.

Monsieur le Maire présente le dossier de Monsieur LABITTE, dont la maison est située 77 avenue Desrousseaux à Liévin, et celui de Monsieur KAZMIERCZAK dont la maison est située 64 rue Marius Thilly à Liévin.

Ils ont fait installer un système de production photovoltaïque pour une puissance totale de 3 000 Watt crête et sollicitent chacun une prime d'un montant de 1 500 €.

Après examen de leur dossier, il s'avère que ceux-ci sont complets et remplissent toutes les conditions nécessaires au versement de la prime.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CHIARELLO.

Sur ces deux aides aux particuliers, y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

(*Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame CHIARELLO, pour la délibération suivante.

- Police d'abonnement au réseau de chaleur du site chalet Brand – Avenant n° 1

Mme CHIARELLO.- Dans le cadre des travaux de rénovation du chalet Brand, celui-ci a été raccordé au réseau de chaleur de la ville exploité par la société Dalkia depuis 2004 conformément aux conditions énoncées dans le contrat de délégation de service public.

La délégation prévoit la fourniture d'énergie et l'entretien des installations permettant de chauffer les locaux et de produire l'eau chaude sanitaire. Une police d'abonnement a été signée selon les conditions indiquées au contrat de concession et conformément à un modèle arrêté par le concessionnaire et la collectivité. Les

polices d'abonnement définissent la puissance d'abonnement nécessaire à assurer le fonctionnement des locaux, puissance d'abonnement qui sert de base de calcul de la redevance nommée R2 facturée mensuellement à la Ville.

Le service technique et le délégataire ayant constaté que la puissance pouvait être diminuée sans impact sur le bon fonctionnement du site, une diminution globale de la puissance souscrite sera réalisée, engendrant une économie de 14 620 € HT annuels au tarif base 2019. Pour cela, un avenant doit être signé.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CHIARELLO.

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame CLÉMENT, pour la délibération suivante.

VII. SCOLAIRE

- Subventions communales pour études – Année scolaire 2020-2021 – Critères d'attribution

Mme CLÉMENT.- Monsieur le Maire, il est proposé de maintenir le montant des bourses communales. Vous avez le détail dans la délibération, ainsi que les barèmes des ressources applicables.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame CLÉMENT, sur les fermetures et ouvertures de postes.

- Fermeture de poste rentrée 2020

- Ouverture de poste rentrée 2020

Mme CLÉMENT.- Nous émettons un avis défavorable pour la fermeture de poste pour l'école primaire Berteloot. C'est au titre de la démographie ; en effet, les effectifs ont diminué. Actuellement, il y a 72 élèves pour cinq classes, soit une moyenne de 14,40 et, après fermeture, on aura une moyenne par classe de 18 élèves, abstraction faite des classes allégées.

S'agissant de l'ouverture, l'an dernier, les parents d'élèves de l'école La Fontaine étaient montés au créneau pour une ouverture et il s'avère que, cette année, cette ouverture est opérée.

LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord pour contester cette fermeture ?

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons au développement territorial.

Madame SADOUNE.

VIII. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Politique de la Ville – Programme d’actions 2020

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, il s’agit de délibérer sur le programme d’actions Politique de la Ville contenant 33 projets comprenant 42 actions pour un taux global de 1 174 000 € et 230 146 € de participation de la Ville.

LE MAIRE.- C’est une délibération habituelle chaque année.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Le groupe « Liévin de demain », soit trois abstentions*).

(*La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois abstentions.*)

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON, pour la délibération suivante.

IX. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Aliénation du tractopelle JC3CX immatriculé sous le n° série 0937331 année 2003

M. GOGUILLON.- Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le tractopelle JC3CX immatriculé sous le n° série 0937331 de l’année 2003 est arrivé en fin de vie. Il doit être réformé, puis vendu.

En effet, la politique de location entreprise par la Ville de Liévin pour ses véhicules ne nécessite pas de garder un engin de chantier dont le coût de maintenance et de réparation engendrerait des frais importants.

La société Philippe Travaux Public, 4 rue Marcel Paul à Seclin, a fait une proposition d’achat correspondant à un coût de 7 000 € net, sous réserve que le Conseil municipal autorise la vente du tractopelle.

Il est donc proposé au Conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à céder l’engin tractopelle à la société Philippe Travaux Public.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Sommes-nous d’accord pour la vente de ce tractopelle ?

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*La délibération est adoptée à l’unanimité.*)

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK, pour la délibération suivante.

- Locations de salles – Demandes de remboursement – Covid-19

M. MICHALAK.- Monsieur le Maire, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, des réservations de salle ont dû être annulées. Celles-ci n’ayant pas pu être reportées, il conviendrait de rembourser les acomptes et les soldes versés par les locataires.

Vous avez un tableau détaillé avec tous les remboursements.

M. LE MAIRE.- Je pense que tout le monde sera d'accord sur cette délibération.

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame DELARUYELLE, je vais vous demander de bien vouloir sortir, s'il vous plaît.

(Madame DELARUYELLE quitte la salle du conseil)

Madame BENEZIT, vous allez d'abord présenter la nouvelle fixation de la redevance liée aux droits de places.

- **Nouvelle fixation de la redevance liée aux droits de places**

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la délibération n° 49 du 21 décembre 2017 fixe la redevance liée aux droits de place selon un tableau comprenant différents types d'occupation du domaine public que vous avez sur le projet de délibération.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? *(Aucune).*

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

- **Exonération exceptionnelle des loyers Halle couverte de Liévin**

M. LE MAIRE.- J'ai fait sortir Madame DELARUYELLE parce qu'elle est concernée par l'exonération exceptionnelle des loyers de la Halle couverte. En effet, elle y tient un petit commerce et elle va être concernée par cette exonération. En tant que conseillère municipale, je la fais sortir pour qu'elle ne puisse ni participer au vote, ni influencer votre vote.

Monsieur LAMOTTE.

M. LAMOTTE.- Monsieur le Maire, chers confrères élus, nous tenons ce jour à attirer votre attention sur la délibération d'exonération des loyers équivalant à un trimestre pour les loges 4, 8, 11 et 23, ainsi que pour la brasserie Le Faidherbe.

Nous venons à nous interroger sur l'équilibre d'une telle mesure. En effet, d'une part, vous défavorisez automatiquement certains commerces en ne leur octroyant qu'un mois de gratuité locative et, d'autre part, vous favorisez ceux qui n'ont été fermés que cinq jours en leur offrant trois mois.

Le seul établissement du marché couvert ayant été totalement fermé pendant le confinement est la brasserie Le Faidherbe. Il nous paraît donc essentiel et vital de soutenir pleinement ce commerce.

Au vu de l'accroissement de la fréquentation enregistrée dans l'enceinte du marché couvert pendant le confinement, une telle mesure paraît excessive alors que de nombreux commerces liévinos sont restés clos pendant cette crise et sont en grande difficulté financière actuellement.

Mesdames, Messieurs, nous sommes à l'aube d'une récession économique importante. Ne devrions-nous pas ouvrir la porte aux commerçants prêts à fermer la leur ?

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMOTTE, je pense que vous ne connaissez pas tout à fait le dossier. Ce n'est pas grave, je vais vous l'expliquer.

La Halle couverte aurait dû normalement être fermée pendant une plus longue période et j'ai sollicité immédiatement Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais pour que l'on puisse bénéficier d'une dérogation, ce qu'il m'a accordé presque immédiatement. En gros, le marché couvert a été fermé 15 jours durant lesquels tous les commerçants du marché couvert ont été fermés. Il se trouve que, par la suite, d'autres ont fonctionné et, par contre, d'autres n'ont pas fonctionné parce que, dans le cadre de la réouverture, Monsieur le Préfet ou, plus exactement, son représentant dans l'arrondissement, Monsieur le Sous-préfet, a donné un modèle de fonctionnement qui faisait que certaines cellules marchandes ne pouvaient pas fonctionner et que d'autres le pouvaient. Certains commerçants de cette Halle couverte, dont Madame DELARUYELLE d'ailleurs, n'ont pas fonctionné ; les autres ont très bien fonctionné, vous devez sans doute le savoir. Je vous dis les choses telles qu'elles sont, parce que c'est vrai, ils ont très bien fonctionné.

Trois mois d'exonération pour ceux qui n'ont pas du tout fonctionné, cela me semble justifié, mais, comme il y a eu 15 jours pour tout le monde y compris pour ceux qui ont fonctionné par la suite, on propose d'exonérer quand même un mois pour ceux qui ont fonctionné et très bien. Ce n'est qu'une mesure de justice que d'accorder trois mois de gratuité de loyer pour ceux qui n'ont pas du tout fonctionné et un mois de gratuité pour ceux qui n'ont pas fonctionné 15 jours.

M. LAMOTTE.- Je me suis reporté sur « Liévin ma ville ». C'est bien spécifié : « Fermé le 26 mars, réouverture le 31 mars ». Pour moi, il y a cinq jours.

M. LE MAIRE.- Je vous donne le principe. Après, vous me dites que vous êtes allé voir. Je n'en sais rien... Madame BENEZIT connaît bien ce dossier et toutes les cellules qui sont là-bas, bien mieux que moi et bien mieux que vous. S'il y a eu un oubli, si une des cellules n'a pas fonctionné durant tout le confinement, elle aura ses trois mois de gratuité et ceux qui ont fonctionné pendant 15 jours auront un mois de gratuité. Retenez ce principe et, s'il y a une erreur ou un oubli, il sera vite réparé.

Est-ce que cette explication vous convient ?

M. LAMOTTE.- Oui.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

Y a-t-il des votes contre ? (*Le groupe « Liévin de demain », soit trois voix contre.*)

Je n'ai donc pas été assez persuasif.

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune.*)

(*La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois voix contre.*)

Je vous remercie.

On peut faire entrer Madame DELARUYELLE.

(*Retour de Madame DELARUYELLE en salle du conseil*)

- **Création de commissions municipales – Election des membres du Conseil municipal**
- **Commission de délégation de service public – Election des membres du Conseil municipal**
- **Centre communal d'action sociale (CCAS) – Election des membres du Conseil municipal**
- **Commission consultative des services publics locaux – Election des membres du Conseil municipal**
- **Syndicat intercommunal pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Vallée de la Souchez sur les territoires de Liévin et d'Eleu-dit-Leauwette – Election des membres du Conseil municipal**
- **Commission paritaire des marchés de plein vents et halles – Reconduction – Election des membres du Conseil municipal**

- **Centres culturels et sociaux – Election des représentants du Conseil municipal au sein des conseils d’administration**
- **SEM Territoires 62 – Election du représentant de la Ville de Liévin à l’assemblée spéciale**
- **Fédération départementale de l’Energie du Pas-de-Calais – Election du représentant de la Ville de Liévin**
- **Centre de gestion – Election des membres du Conseil municipal**
- **Comité national d’action sociale (CNAS) – Election des membres du Conseil municipal**
- **Commission d’accès aux documents administratifs (CADA) – Election d’un correspondant de la Ville de Liévin**
- **Ecoles maternelles et élémentaires – Election des représentants de la commune au sein des conseils d’écoles**
- **Etablissements scolaires du second degré et Faculté des sports – Election des représentants de la Ville de Liévin au sein des conseils d’administration**
- **Etablissements médico-sociaux – Election des représentants de la Ville de Liévin au sein des conseils d’administration**

M. LE MAIRE.- Vous avez eu sur table l’ensemble des désignations que nous avons à faire dans les commissions diverses et variées, les syndicats, etc.

On m’a dit qu’un contact avait été établi avec les présidents de groupe et que l’on serait d’accord pour faire un vote bloqué sur la liste complète. Est-ce que cela m’est confirmé ? *(Aucune objection n’est exprimée).*

Je vous remercie d’avoir accepté ce vote bloqué sur la liste.

Sur cette liste, y a-t-il des voix contre ? *(Aucune).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(Les délibérations sont adoptées à l’unanimité.)

Je vous remercie.

X. PERSONNEL

- Frais de déplacement Elus

M. LE MAIRE.- Il s’agit d’une ancienne adjointe, Madame Dominique MASSIN, qui s’est rendue au congrès des maires de France. Elle a eu des frais de repas, des frais de transport et d’hébergement. Je vous propose d’accepter de procéder au remboursement des frais de Madame MASSIN.

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(La délibération est adoptée à l’unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour la délibération suivante.

- Création d’un emploi permanent d’attaché pour exercer les fonctions de responsable du service urbanisme-politique foncière-cadastre

M. DARRAS.- Il s’agit du poste précédemment occupé par Michel GOUYAR (?) qui était en quelque sorte notre mémoire collective sur l’aménagement de la ville.

Madame Hélène QUESTE (?) a été recrutée sur un contrat de remplacement (??) temporaire dit non permanent qu'il convient de faire évoluer sur un contrat de trois ans sur le cadre d'un emploi dit permanent de catégorie A relevant du grade d'attaché.

Je veux souligner l'importance de cette fonction car nous avons engagé la révision générale de notre plan local d'urbanisme et la rédaction d'un règlement local de publicité, dossiers sur lesquels Madame QUESTE (?) sera compétente.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur MIKOLAJCZYK.

- **Création d'un emploi permanent d'ingénieur afin d'assurer les missions de responsable du service informatique**

M. MIKOLAJCZYK.- Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet de responsable du service informatique à compter du 1^{er} septembre 2020 en qualité d'ingénieur relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux catégorie A pour exercer les missions suivantes :

- Organiser et superviser le service informatique de la collectivité
- Assurer la gestion administrative, élaborer, suivre et ajuster le budget informatique, gérer les contrats, rédiger les documents administratifs (délibérations)
- Mettre en œuvre la politique informatique et garantir la continuité du service informatique et télécommunication,
- Assurer la gestion quotidienne, assister les utilisateurs et assurer le support téléphonique, sécuriser les réseaux et les données, assurer l'administration, l'exploitation et le déploiement des équipements téléphonique.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent sera recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans compte tenu de la nature des fonctions exercées.

L'agent devra disposer d'une formation de niveau III dans le domaine informatique et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. À l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MIKOLAJCZYK.

Nous avons bien besoin de cet ingénieur.

Sommes-nous d'accord ?

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur RICHARD.

- **Création d'un emploi permanent d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargé de communication**

M. RICHARD.- Il y a nécessité de créer un emploi permanent à temps complet en tant que chargé de communication à compter du 1^{er} juillet 2020 en qualité d'attaché relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux catégorie A pour exercer les missions qui vous sont détaillées dans le projet de délibération.

L'agent devra disposer d'une formation de niveau II dans le domaine de la communication et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur RICHARD.

Y a-t-il des votes contre ? (*Le groupe « Liévin de demain », soit trois votes contre*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*La délibération est adoptée par 36 voix pour, trois voix contre.*)

Je vous remercie.

Madame SADOUNE, pour les deux délibérations suivantes.

- **Création d'un emploi permanent d'animateur principal de 2^e classe afin d'assurer les missions de directeur du Centre culturel et social Les Hauts de Liévin**
- **Création d'un emploi permanent d'animateur principal de 2^e classe afin d'assurer les missions de directeur du Centre culturel et social Georges Carpentier**

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, je vous propose de présenter les deux délibérations en même temps puisqu'elles sont identiques. Il s'agit du recrutement de deux directeurs pour les centres sociaux et culturels, l'un pour le centre social Georges Carpentier, l'autre pour les Hauts de Liévin, afin d'assurer les fonctions de directeur. La création est à compter du 1^{er} octobre 2020 pour les deux recrutements.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Madame SADOUNE.

Sur ces deux délibérations, y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

- **Création d'un emploi permanent d'attaché territorial afin d'assurer les missions de directeur d'un équipement culturel (Centre Arc en Ciel)**

Mme VANCAILLE.- Pour le centre culturel Arc en Ciel, il y a besoin de créer un poste de directeur à compter du 1^{er} septembre 2020 en qualité d'attaché territorial. Ses missions sont détaillées dans la délibération : mettre en œuvre le projet, gérer la structure, élaborer et promouvoir la politique de la Ville.

Selon les mêmes conditions, le poste sera occupé par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse, il pourra être pourvu par un contractuel. Il sera recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans. Le contrat sera renouvelable, il ne pourra excéder six ans. À l'issue de cette période, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une formation initiale de niveau II, c'est-à-dire Bac+3, Bac+4, dans le domaine des métiers de la communication.

Ce recrutement se fait sur la base des décrets de février 1988 et septembre 2019 pour garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK, vous allez nous parler des demandes de subvention.

XI. SUBVENTIONS

- Demandes de subventions 2020

M. MICHALAK.- Monsieur le Maire propose de valider l'attribution des subventions aux associations suivant la liste et pour les montants indiqués ci-dessous.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

(La délibération est adoptée à l'unanimité.)

Cette séance de Conseil municipal prend fin. Je vous remercie de votre patience.

(La séance est levée à 22 heures 30.)